



# Débats et décisions de l'Assemblée plénière

[WWW.CESER.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR](http://WWW.CESER.BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR)



# sommaire

Propos introductif de la présidente	3
Déclarations préalables	7
Présentation du rapport "Quels modèles pour les lycées de demain ?	10
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	15
Échos dans les médias	37



## Propos introductif de la présidente

**M**esdames les conseillères et Messieurs les conseillers du CESER,  
Mes cher-es collègues,

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée plénière du CESER de Bourgogne-Franche-Comté. Je souhaite tout d'abord saluer la présence de Michel Neugnot, Vice-président du Conseil régional aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales et en charge des relations avec le CESER, et de Willy Bourgeois, vice-président aux lycées et à l'alimentation, l'offre de formation, l'apprentissage, l'orientation. Merci beaucoup de votre présence à notre Assemblée.

Je salue également la participation de deux représentant-es de Conseils de Développement de la région : Marie-Christine Clerc-Gevrey, présidente du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération et Jean-Michel Grenier, président du Codev de Dijon Métropole. Merci de votre présence qui marque l'intérêt respectif de nos instances de démocratie participative. Je profite de votre présence pour rappeler que nous organisons le 9 juin prochain la réunion annuelle du CESER et des Conseils de développement de la région.

Je souhaite saluer avec une attention toute particulière la présence, parmi nous ce matin, de celles et ceux qui ont contribué aux travaux de la commission Formation-Recherche dans le cadre de l'autosaisine consacrée aux lycées de demain :

- Barbara Guyot, proviseure du lycée Désiré Nisard de Châtillon-sur-Seine,
- Christelle Gentils, fondée de pouvoir au sein de ce même établissement,
- Cyril Mayer, secrétaire général du lycée Désiré Nisard,

Votre présence nous honore.

Je tiens à vous adresser, au nom de notre assemblée, mes remerciements les plus sincères, non seulement pour avoir accepté cette invitation, mais surtout pour le temps précieux que vous avez consacré à nos travaux, pour la qualité et la sincérité des échanges que vous avez partagés avec les membres du CESER.

Si notre assemblée puise sa richesse dans la diversité des organisations et des personnes qui la composent, elle ne saurait pleinement éclairer l'action publique sans se nourrir de la parole de celles et ceux qui vivent, au quotidien, les politiques que nous analysons. Interroger les usagers, écouter leurs expériences, comprendre leurs réalités : c'est là une exigence essentielle.

Je salue également la présence de deux anciennes conseillères du CESER : Françoise Frèrebeau, qui représenta l'UNSA au sein du 2<sup>e</sup> collège et qui fut également présidente de la commission Formation-Recherche. Merci beaucoup Françoise pour ta présence qui souligne la continuité des travaux au sein du CESER.

Nous accueillons ce jour une nouvelle conseillère sur les rangs de notre assemblée. Blandine Pontus a été désignée par un arrêté préfectoral du 9 avril dernier, représentant l'Association Nationale des Apprentis de France. Elle succède à Emma Girardin qui a démissionné récemment.

S'il est toujours une joie de voir de nouveaux visages intégrer le CESER de Bourgogne-Franche-Comté, il est, à l'inverse, bien douloureux de voir s'éteindre le sourire de l'un de nos membres. Mes chers collègues, c'est le cœur empli de chagrin que je vous annonce le décès de notre collègue et ami, Patrick Viverge. Patrick est parti très brutalement, trop brutalement, dans la soirée du vendredi 24 avril.

Patrick était entré au sein du 3<sup>e</sup> collège de notre CESER lors de la précédente mandature. Il siégeait parmi nous au titre des acteurs de la solidarité, en tant que représentant du Secours catholique. La solidarité, c'est une valeur qu'il incarnait parfaitement. Ce n'était pas un simple engagement mais plutôt une manière d'être. Le cœur sur la main, la tête sur les épaules et toujours le sourire aux lèvres !

Homme de cœur autant que de conviction, Patrick a toujours été engagé auprès des autres, pour les autres et au service de l'intérêt général. Kinésithérapeute de profession, il a consacré sa vie à soigner, à accompagner, à s'engager. Très investi dans le monde associatif et caritatif, il a également exercé des responsabilités publiques, notamment comme Conseiller général du Jura, et tout récemment, il venait d'être réélu maire de Monnières, commune à laquelle il était attaché et qu'il aimait profondément.

Au sein de notre assemblée, nous perdons un collègue précieux. Un homme rigoureux, engagé, profondément juste, mais aussi un collègue chaleureux, enthousiaste, attentif aux autres. Il savait écouter, comprendre, apaiser. Il savait faire dialoguer les points de vue, dépasser les clivages, toujours avec le souci de construire et de rassembler. Sa finesse d'esprit, son regard à la fois lucide et bienveillant, et son humour discret et subtil mais bien présent, resteront gravés dans nos mémoires.

Je crois que nous garderons tous et toutes le souvenir d'un homme profondément humain, sincèrement engagé et profondément attachant. Il va nous manquer, il va beaucoup nous manquer. Un grand nombre d'entre vous m'ont déjà fait part de leur émotion, de leur tristesse, de leur chagrin. Cela dit beaucoup de l'empreinte qu'il laisse parmi nous.

Au nom de l'ensemble des membres du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, j'adresse nos plus sincères condoléances à sa famille, à son épouse Christine, ses enfants, ses petits-enfants et à tous ses proches, au conseil municipal et aux habitant-es de Monnières, et à toutes les personnes qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Je souhaite que nous dédions cette assemblée plénière à sa mémoire. Mes cher-es collègues, je vous demande de vous lever et d'observer ensemble une minute de silence en hommage à notre collègue et ami, Patrick.

Si la voix de l'un des nôtres s'est éteinte aujourd'hui, nous avons le devoir de continuer de porter haut et fort la voix de la société civile organisée que certains tentent de faire taire à jamais. **Une fois encore, la situation des CESER est critique.** En effet, comme vous le savez, la disposition introduite de manière scélérate, en commission mixte paritaire, rendant les CESER facultatifs, a été maintenue et adoptée. L'Assemblée nationale a adopté ce texte le mardi 14 avril. Le Sénat a suivi la même direction le mercredi 15 avril. Ce vote entérine donc, à ce stade, l'introduction dans la loi d'une mesure qui n'avait sa place ni dans le texte initial, ni dans l'esprit même d'une loi de simplification de la vie économique.

Nous ne pouvons que dénoncer avec force la méthode employée comme le fond de cette disposition. Introduite sans concertation, sans évaluation, et sans aucun lien avec l'objet du texte, elle fragilise profondément la place de la société civile organisée dans nos territoires et remet en cause un équilibre démocratique essentiel.

#### **Pour autant, rien n'est encore définitivement joué !**

Avec les présidentes et présidents des CESER de France, dans le cadre de notre mobilisation collective, plusieurs groupes parlementaires ont été sollicités. Et cette mobilisation a porté ses fruits puisqu'à ce jour, un recours des groupes socialistes et écologistes de l'Assemblée nationale a bien été enregistré par le Conseil constitutionnel. Le sort de nos assemblées, de leur caractère obligatoire et de leur présence sur tous les territoires, est donc désormais entre les mains de ce "Conseil des Sages". Nous saurons dans quelques semaines l'avenir réservé aux CESER de France.

Ici, au CESER de Bourgogne-Franche-Comté, nous nous sommes battus avec force et courage. Nous avons interpellé parlementaires, élu-es régionaux, par tous les moyens dont nous disposons. Le Bureau de notre assemblée s'est très vite mobilisé pour réagir, pour interpeller et pour dénoncer ce "cesericide" ! Et un communiqué de presse a été rédigé, validé à l'unanimité de nos membres et diffusé à grande échelle.

Je profite de ce moment pour vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation constante, pour votre implication et pour votre détermination depuis maintenant de longs mois. Nous n'avons pas cédé à l'usure, nous n'avons pas baissé les bras. Et nous ne le ferons jamais !

Je tiens également à saluer et à remercier sincèrement la majorité du Conseil régional qui a récemment soutenu publiquement les CESER. Cette prise de parole n'est pas anodine. Elle traduit une reconnaissance claire de l'utilité de notre institution dans le fonctionnement démocratique régional.

À travers leur communiqué, les élu-es de la majorité ont souligné le rôle que les CESER jouent dans l'éclairage des politiques publiques, dans la mise en débat des enjeux de long terme et dans la représentation de la diversité des forces vives de nos territoires. Ils ont également rappelé que notre capacité à croiser les regards, à faire dialoguer les parcours, des expériences et des sensibilités différentes constitue une richesse précieuse pour la décision publique.

Ce soutien vient conforter le sens de notre engagement collectif. Il nous oblige aussi. Il nous engage à continuer d'être à la hauteur de cette confiance, à poursuivre nos travaux avec exigence, indépendance (tant qu'elle existe) et esprit de responsabilité, et surtout à toujours rechercher à être utiles et concrets, pour le bien commun, au service des habitantes et habitants de notre territoire.

**Et tant que nous sommes debout, nous œuvrerons à être utiles et à honorer les missions qui nous ont été confiées !** Ainsi, notre assemblée continue de se nourrir des réalités vécues par les habitantes et habitants de Bourgogne-Franche-Comté, grâce à l'engagement de nos organisations, grâce à l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.

**Ancrés dans la réalité, enracinés dans nos territoires, utiles pour éclairer l'action publique et indispensables pour faire vivre la démocratie dans toutes ses dimensions !**

**Notre premier point de l'ordre du jour portera sur la présentation de la première autosaisine de la mandature, consacrée aux lycées de demain.**

Face aux transitions majeures à venir, nous avons engagé une réflexion prospective sur l'offre éducative et sur le maillage territorial des établissements secondaires, dont la Région assure la compétence.

Véritables lieux de vie, d'apprentissage et d'activité au cœur des territoires, les lycées jouent un rôle essentiel dans la structuration, l'aménagement et l'attractivité des bassins de vie. D'où la question centrale de ce travail : "Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ?".

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte régional marqué par une baisse du nombre de jeunes, un réseau d'établissements dense, souvent de petite taille, et des contraintes financières croissantes. Ces défis, partagés à l'échelle nationale comme en témoigne l'étude de Régions de France publiée en juin 2025 sur l'impact du ralentissement démographique, prennent ici une dimension spécifique qui interroge la capacité à maintenir une offre éducative équilibrée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Face à ces constats, le CESER s'est saisi de cette problématique stratégique pour l'avenir des territoires. Notre objectif : formuler des préconisations à destination de la Région et des autorités académiques. Il s'agit notamment de mieux répondre aux attentes des jeunes, d'adapter l'offre éducative aux réalités territoriales, et de concilier qualité de l'enseignement, équité territoriale et soutenabilité financière.

Nous avons fait le choix d'aborder cette réflexion sous l'angle de l'organisation territoriale des lycées publics, avec une conviction forte : le maillage actuel est une richesse qu'il faut préserver. La fermeture d'établissements ne peut constituer une réponse satisfaisante, en particulier dans une région largement rurale comme la nôtre. Nos préconisations visent donc à maintenir ce maillage, tout en ouvrant des perspectives d'adaptation et d'innovation.

Je tiens à saluer sincèrement le travail de la commission Formation-Recherche, son président Stéphane Fauconney, les co-rapporteur-es Carole Richard et Pierre-Alexandre Privolt ainsi que l'ensemble de ses membres, pour la qualité de leurs travaux et de leur engagement.

La présentation d'un rapport d'autosaisine est toujours un moment particulièrement important dans la vie de notre CESER. Ce texte est le fruit de la réflexion commune des membres de la commission au fil d'une année environ, de nombreuses réunions de travail, d'échanges et d'auditions. Mais le vote n'en est pas l'aboutissement. Il en marque le point de départ. Ce texte, sous réserve de son adoption, a vocation à devenir une parole vivante du CESER, portée, partagée, discutée, enrichie. Madame et monsieur les co-rapporteur-es, vous aurez dans cette tâche un rôle important et je vous en remercie par avance.

À votre entrée dans cet amphithéâtre, il vous a été remis des fiches sur les éléments de langage. Ces fiches sont un outil mis à votre disposition pour parler ou soutenir le CESER en réunion ou en intervention publique :

- Adapter votre vocabulaire selon le public et le contexte tout en respectant le fond des messages.
- Utiliser ces fiches comme base d'argumentaire.
- Se servir des formulations et arguments proposés pour renforcer l'impact de vos propos.

En cas de doute, vous pouvez solliciter l'appui du pôle communication. Enfin j'insiste sur le fait que ces fiches ne doivent pas être diffusées ni exposées à la vue de nos interlocuteurs et interlocutrices.

Concernant l'ordre du jour de notre assemblée.

Nous démarrerons par une **intervention de Monsieur Fraisse**, directeur régional de la Banque de France. Vous le savez, je suis attachée à ce que nous puissions ancrer nos travaux et nos réflexions dans la réalité de nos territoires et c'est à ce titre qu'il interviendra pour nous présenter le bilan 2025 et les perspectives 2026 des entreprises du territoire bourguignon-franc-comtois. À l'issue de cette présentation, nous pourrions librement avoir un temps de questions-réponses et de débat sur le sujet.

À la suite de ces échanges, **la commission Territoire-Environnement, via son rapporteur Philippe Jean, présentera une contribution sur les fiches agricoles du projet de feuille de route régionale sur l'eau**, en complément de la précédente contribution rendue en décembre dernier. Je remercie les membres de la commission, son président, son rapporteur et son chargé d'études pour le travail réalisé dans des délais contraints.

Enfin, **un vœu sur l'avenir des CESER et le Manifeste élaboré depuis plusieurs mois au sein de notre CESER seront soumis à la délibération et au vote de notre assemblée.**

Nous terminerons cette séance plénière par des questions diverses s'il y en a.

**Élise MOREAU**

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



# Déclarations préalables

## **Martine Esther Petit**, au nom des collèges 3 et 4

Le projet de loi de simplification de la vie économique, adopté respectivement les 14 et 15 avril 2026 par l'Assemblée nationale et le Sénat, introduit une disposition rendant facultatifs les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux régionaux, à la discrétion de la Présidence de Région.

Sous couvert d'économies supposées, les collèges 3 et 4 dénoncent cette mesure de régression démocratique majeure, un affaiblissement imposé visant à empêcher l'expression de la société civile, voire bâillonner la parole des organismes et associations participant à la vie collective de la région.

Au sein des collèges 3 et 4 siègent des conseillers issus du milieu associatif ainsi qu'une représentation de personnes qualifiées dans toutes les sphères de la vie quotidienne : solidarité, éducation populaire, culture, sport, santé, environnement, accompagnement des plus fragiles... dont ils portent la voix dans chacune de leurs interventions, travaux et préconisations, au service du citoyen bourguignon-franc-comtois.

L'intérêt de cette institution pour notre démocratie n'est plus à démontrer, contester sa capacité à mener des débats et des échanges est inacceptable voire inquiétant. Le CESER, grâce à sa pluralité, est un laboratoire d'idées pour le Conseil régional, une instance de démocratie participative permettant la prise en compte des défis régionaux, avec une vision prospective pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Les collèges 3 et 4 s'associant à tous les conseillers du CESER BFC restent dans l'attente de la décision du Conseil constitutionnel actant le caractère irrecevable de cette disposition et permettant à notre instance de poursuivre ses missions au service de l'intérêt général.

## **Guy Zima**, au nom du collège 2

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

L'actualité des CESER vient de connaître un nouveau rebondissement avec l'adoption, par l'Assemblée nationale et le Sénat, de la "loi de simplification de la vie économique", dans sa version issue de la commission mixte paritaire. Préalablement, ladite Commission mixte paritaire avait notamment réintroduit dans la proposition de loi la possibilité de laisser au libre arbitre des Conseils régionaux le maintien des CESER en les rendant facultatifs

Pourtant, nous avons collectivement démontré que les CESER font partie intégrante de l'écosystème démocratique territorial. Nous rassemblons les forces vives de la société civile organisée, nous participons activement à l'administration des Régions par nos missions inscrites au Code général des collectivités territoriales, par nos travaux, nos propositions et nos préconisations.

Mais cette remise en cause ne nous vise pas seuls. Alors que les épisodes climatiques extrêmes s'accroissent et se succèdent, et que le niveau global des températures mesurées ne cesse de croître, il est totalement contre-productif de réduire les moyens des outils au service de la transition écologique que sont par exemple l'Office Français de la Biodiversité ou le Conseil national de la transition écologique.

Dans ce contexte, la population a besoin de politiques publiques ambitieuses, et non d'une dérégulation qui se cache derrière une prétendue simplification. Affaiblir les instances représentatives du personnel, ou supprimer l'agrément régional des organismes de centres et instituts de formation des représentants du personnel, constituent des régressions importantes, aussi bien pour les droits des salarié-es que pour la qualité du dialogue social dans son ensemble.

Alors que près de 550 plans de licenciement ont été recensés en deux ans, la "réindustrialisation" ne saurait justifier un recul de la démocratie, qu'il s'agisse d'affaiblir les prérogatives de la Commission nationale du débat public ou de rendre facultatifs les CESER.

Le contexte est grave : la guerre économique et les conflits armés s'intensifient, la situation géopolitique est préoccupante et l'état de notre environnement se dégrade à un rythme alarmant. La France a d'ailleurs franchi, vendredi 24 avril, son "jour du dépassement" écologique, plus tôt que ses voisins européens.

Ce texte, mal construit et populiste, est aujourd'hui contesté devant le Conseil constitutionnel, saisi à deux reprises pour des motifs communs, notamment la présence de cavaliers législatifs, dont celui qui nous concerne. Ses dispositions d'affichage nécessiteraient des décrets d'application plus rigoureux et apaisés politiquement. Car c'est bien la démocratie et nos systèmes de contrôle qu'il s'agit de préserver, au-delà des majorités politiques du moment.

Nous tenons à saluer l'engagement de notre Présidente, ainsi que le travail accompli, tant au sein de notre CESER qu'avec CESER de France. Sur le fond comme sur la forme, en impliquant les conseillers et les organismes désignataires, le travail réalisé est exemplaire : il illustre ce que doit être la démocratie en territoire, fondée sur la recherche et la construction d'un consensus le plus large possible. Nous pensons que le CESER se renforce dans sa diversité face à de telles attaques.

Nous avons également noté avec satisfaction le soutien constant du Président de Région, comme de la précédente Présidente, à notre institution. Leur volonté de nous associer en amont des décisions, dans l'élaboration des schémas et des politiques publiques, renforce notre rôle et notre contribution au débat public.

Pourtant, nous savons que des soutiens à cette loi sont présents ou représentés sur les bancs du Conseil régional et qu'ils s'y exprimeront probablement. Certains l'ont déjà fait avec virulence. La presse régionale a même relayé un communiqué d'un groupe politique annonçant son intention de proposer une délibération visant à supprimer notre CESER. C'est leur droit.

Ce qui est choquant et inacceptable, en revanche, c'est la répétition de contre-vérités, d'approximations trompeuses, d'attaques personnelles et ad hominem, ciblant notamment les collègues 2 et 3 de notre CESER, ainsi que des organisations représentées au CESER Bourgogne-Franche-Comté. En remettant en cause la légitimité des institutions non élues, y compris le Conseil constitutionnel, ces propos trahissent un mépris manifeste pour l'État de droit.

Ces attaques, répétées à chaque assemblée plénière de la Région, sans possibilité de réponse, ne peuvent plus être considérées comme de simples joutes politiques. Elles deviennent pénibles, d'autant qu'elles visent directement notre Présidente et notre institution.

Nous réaffirmons donc notre soutien indéfectible à notre Présidente, face à ces attaques systématiques venues d'un camp politique dont l'actualité judiciaire devrait l'inciter à plus de mesure, tant dans le fond que dans la forme.

Enfin, nous appelons solennellement le Président du Conseil régional à faire usage, en cas de nouveaux dérapages, des dispositions des articles 47 et 48 du règlement intérieur du Conseil régional, afin de protéger notre institution et la Présidente qui nous y représente.

Je vous remercie.

## **Loïc Cavagnac, au nom de la CCIR**

Dispositifs France 2030.

Madame Présidente,  
Mesdames, Messieurs, chers collègues

Je m'exprime aujourd'hui pour relayer une réalité de terrain : celle de l'accès encore trop limité des PME de nos territoires aux dispositifs France 2030.

Sur le papier, l'ambition est forte. Les moyens sont là. Mais dans les faits, un décalage persiste.

Les CCI accompagnent régulièrement des entreprises industrielles locales, porteuses de projets structurants, innovants, créateurs de valeur et de souveraineté. Pourtant, ces projets se retrouvent souvent exclus des dispositifs.

Pourquoi ?

Parce que les seuils financiers sont trop élevés pour des PME : on parle de projets à plusieurs millions d'euros.

Parce que les montages exigés - consortiums, logiques de filière complexes - sont difficilement accessibles localement.

Et parce que certains critères d'éligibilité ne tiennent pas compte de la réalité de nos entreprises, notamment des filiales de groupes implantées en région, mais autonomes dans leurs décisions.

Résultat : des enveloppes restent non consommées en Bourgogne-Franche-Comté... non pas faute de projets, mais faute d'adéquation.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons également sur l'absence, à l'échelle régionale, d'un volet dédié à la modernisation de l'outil de production.

Ce type de dispositif, semble pourtant exister ailleurs. Il correspond pleinement aux besoins exprimés par nos entreprises industrielles.

Sous réserve, bien sûr, d'une adaptation des seuils, il constituerait un levier concret, immédiat, pour renforcer leur compétitivité.

Ce que nous demandons est simple :

- une adaptation des seuils d'accès aux réalités des PME,
- des dispositifs plus souples et plus lisibles,
- et une capacité d'adaptation territoriale pour coller aux besoins du terrain,
- financement = 1€ investi par l'État 1€ investi par la Région. Il resterait environ 9 millions € dans l'enveloppe budgétaire.

Car sans cela, le risque est clair : que les ambitions de France 2030 restent, pour beaucoup de nos entreprises, hors de portée.

Et pourtant, ce sont bien ces PME et ETI qui constituent le cœur de notre tissu économique et industriel.

Je vous remercie.

## **Hannelore Pepke, au nom de FPE**

L'adoption par les deux Chambres du projet de loi de simplification de la vie économique, les 14 et 15 avril 2026, introduisant une disposition qui rend facultatifs les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux régionaux, à la discrétion de la Présidence de Région, ne saurait laisser indifférente la Fédération Patrimoine-Environnement, la plus grande fédération généraliste du patrimoine en France, regroupant des associations, des collectivités et des adhérents individuels.

La délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté de cette association nationale dénonce cette mesure de régression démocratique majeure, en raison de ses effets néfastes sur la démocratie participative et sur la représentation essentielle du monde du patrimoine.

Ce dernier se singularise, au sein de l'ESS, par sa diversité extrême entre associations patrimoniales et culturelles de toutes tailles, des plus grandes au plus petites (mais fortement implantées localement), de propriétaires privées, également des plus variés, et de collectivités, là encore des plus diverses, de communes rurales de moins de cent habitants jusqu'aux Départements et à la Région, qu'ils soient propriétaires d'églises ou de châteaux, de sites du patrimoine industriel ou de musées. Car le patrimoine n'est pas que monumental et artistique, il est aussi industriel, paysager, immatériel, culinaire etc. et profondément ancré dans notre société.

Contrairement à d'autres filières, le monde du patrimoine, la variété duquel est à la fois sa richesse et une faiblesse, ne dispose pas d'instance représentative forte qui lui soit propre mais essentiellement de représentations sectorielles, par types de patrimoine ou par métiers. Or, le patrimoine est bel et bien une filière économique et il concourt de manière importante au PIB de la région comme de la France, comme l'a relevé l'autosaisine réalisée vers la fin de

la mandature précédente au sein de notre CESER. À titre d'exemple, les musées situés dans les territoires ruraux de notre région, dans leur immense majorité de tout petits établissements, totalisent à eux seuls la moitié des trois millions d'entrées annuelles dans tous les musées de Bourgogne-Franche-Comté.

Mais ce n'est pas là sa seule vertu. Au-delà de l'apport économique direct, indirect et induit par le tourisme, par les métiers de la restauration et de nombreux autres, le patrimoine est un pilier essentiel de la culture française, plébiscité par la population, mais c'est aussi – et désormais peut-être surtout – un ensemble de repères pour la cohésion sociale. En ancrant l'Histoire dans le réel quotidien, il répond à un besoin criant de notre société infestée de fake news et autres manipulations faites à l'aide d'outils d'intelligence artificielle.

Le patrimoine sous toutes ses formes incarne le chemin parcouru par notre pays pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Par sa présence, sa visibilité et sa lisibilité, il offre des repères à toute citoyenne et à tout citoyen pour comprendre notre société, pour s'y situer et mieux savoir comment la faire évoluer. Ceci est particulièrement vrai en Bourgogne-Franche-Comté, région qui possède des éléments patrimoniaux de premier ordre de toutes les périodes depuis le Paléolithique (voire depuis les dinosaures) jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est pourquoi il est urgent de s'en occuper, de le valoriser, non malgré mais à cause des autres urgences qui se présentent à nous, à savoir le changement climatique et le retour des conflits concernant directement ou indirectement notre continent. C'est parce que ces urgences vont absorber des moyens considérables dans les années et les décennies à venir qu'il faut veiller à bénéficier de toute l'intelligence des problématiques que le patrimoine peut faciliter à éclairer. Il n'est pas un luxe que l'on ne peut se permettre qu'en périodes fastes, mais tout au contraire la loupe indispensable avec laquelle nous scrutons le passé afin de comprendre le présent et préparer le futur.

Le CESER est un forum essentiel à cet égard, permettant de joindre la voix du patrimoine à celles des autres représentants du milieu associatif. En Bourgogne-Franche-Comté, la Région est sensible à l'importance du patrimoine et ouverte au dialogue avec celles et ceux qui le représentent. Mais quid des autres régions ?

L'intérêt de cette institution pour notre démocratie n'est pourtant plus à démontrer : le CESER, notamment grâce à l'apport du monde associatif, est un laboratoire d'idées pour le Conseil régional, un lieu d'échanges et de débats permettant la prise en compte des défis actuels, avec une vision prospective pour notre région, ses territoires et ses habitants. La possibilité, pour une Région, de se passer de cet apport, en contenus comme en fonctionnement respectueux de toutes les composantes de l'assemblée, va à l'encontre des besoins de notre démocratie représentative, en supprimant potentiellement des instances modèles par la recherche de consensus au lieu d'affrontements stériles. C'est aussi le signe inquiétant d'un mépris inadmissible de la société civile dont les membres exercent dans leur immense majorité bénévolement des mandats rassemblant une gamme de compétences sans égale.

La délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté de la Fédération Patrimoine-Environnement, s'associant à tous les conseillers du CESER BFC, reste dans l'attente de la décision du Conseil constitutionnel reconnaissant le caractère essentiel de notre instance issue de la société civile afin de poursuivre sa contribution à ses travaux au service de l'intérêt général et remercie la Présidente pour toute l'énergie qu'elle met dans la défense de notre institution et des homologues de celle-ci.

## Autosaisine

# Quels modèles pour les lycées de demain ?

**VOTE :** Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Introduction de **Stéphane Faucogney**, président de la commission Formation-Recherche

M<sup>me</sup> La Présidente, chère Élise, Messieurs les vice-présidents, Michel Neugnot et Willy Bourgeois, chers collègues,

Après quelques mois de travaux, il est temps de vous présenter notre autosaisine sur les lycées, "Quels modèles pour les lycées de demain ?". Je signale que c'est un travail qui, sauf erreur, n'a jamais été fait dans aucun CESER de France.

Je tiens à remercier toutes et tous les membres de la commission Formation-Recherche qui n'ont pas ménagé leurs efforts et qui ont permis des débats riches, constructifs, contradictoires aussi, mais toujours respectueux et courtois, ce qui est la marque du CESER.

Je tiens à remercier toutes les personnes auditionnées, notamment les services de la Région qui se sont rendus disponibles et qui nous ont fourni une mine d'informations, les services de la Région Académique, et les élus divers que nous avons rencontrés.

J'adresse également nos remerciements à toutes les équipes des lycées que nous avons visités, lycées dans lesquels nous avons toujours été bien accueillis (on y mange très bien !), les personnels de direction qui nous ont reçus et ceux qui ont répondu à notre questionnaire. Nous avons d'ailleurs le plaisir d'accueillir l'équipe de direction du lycée Désiré Nisard de Châtillon-sur-Seine.

Je remercie plus particulièrement les lycéennes et lycéens avec qui nous avons eu des échanges francs et fructueux.

Enfin je tiens beaucoup à remercier Muriel Fresquet, notre chargée d'études, dont l'efficacité et la disponibilité ont pu nous permettre de présenter notre autosaisine aujourd'hui.

## Déclarations

**Julien Bernard**, au nom de la CGT

Les territoires de Bourgogne-Franche-Comté sont très divers, marqués pour certains par une faible densité démographique. Nombre d'études montrent que la déprise va s'accroître. Nous le savons et partageons l'analyse.

Mais une région ne se résume pas à des statistiques, des projections, des chiffres. Une région, ce sont des habitants de tous âges qui vivent et vont vivre dans ses territoires, qui ont des besoins, qui doivent trouver des réponses avec des politiques publiques ambitieuses. C'est aussi cela qui peut attirer de nouveaux habitants. Cette démarche nécessite des choix politiques.

Notre postulat : il est essentiel que chaque enfant, chaque jeune, quelle que soit sa situation, accède à une éducation émancipatrice et à une formation de qualité sur l'ensemble du territoire régional, dont l'accès est aisé pour lui garantir de bonnes conditions d'études. C'est assurer à la fois une promesse constitutionnelle et mettre en œuvre une réelle égalité de droits.

La carte, page 15 du rapport, montre bien le rôle essentiel des lycées publics pour répondre aux besoins d'éducation des jeunes, donc aux besoins de l'ensemble des habitants et des territoires, donc pour l'aménagement du territoire régional. Les établissements scolaires sont souvent un des derniers services publics qui demeure dans un territoire.

Alors, faisons de la situation démographique régionale quelque chose de positif. En cela nous

partageons l'angle pris dans l'autosaisine : soyons inventifs, sans penser en premier en termes de financement et de mètres carrés. Ceci nécessite un travail partagé entre l'Éducation nationale, la Région, les autres collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs pour maintenir tous les lycées, notamment en zone rurale et qu'ils soient des lieux :

- d'excellence éducative, avec des spécialités, des options et d'autres dispositifs qui répondent aux besoins et souhaits des jeunes du territoire, voire au-delà,
- ouverts sur le territoire, sa population et l'ensemble de ses acteurs.

Ceci est l'objet du contrat territorial proposé.

Cette étude n'a pas traité des lycées privés. Nous constatons depuis très longtemps qu'une grande liberté leur est donnée sans leur demander de répondre aux mêmes contraintes que les lycées publics que ce soit en termes d'implantation, de formations proposées, de mixité sociale, d'accueil des élèves via des modalités sélectives. Cette autonomie sans contrepartie est sous perfusion des finances publiques nationales et locales. D'autant que les modalités de calcul du forfait d'externat varient d'une collectivité à l'autre, la région BFC étant l'une des plus généreuse, et la baisse du nombre d'élèves augmente mécaniquement ce forfait pour les établissements privés. De plus, des financements au-delà des obligations légales

continuent à être attribués, par exemple pour l'investissement. De fait, la participation des établissements privés au service public d'éducation pourrait être remise en cause s'ils ne remplissaient pas les mêmes exigences : l'argent public devrait alors aller aux lycées publics.

Nombre de rapports officiels dénoncent les carences des contrôles sur l'utilisation des fonds publics octroyés.

Pour finir, alors que le Ministre de l'Éducation nationale prévoit des milliers de suppression de postes dans l'enseignement public à la prochaine rentrée, plus de 300 en BFC, ce que nous condamnons fortement, le Gouvernement montre, par sa seule approche budgétaire, qu'il se refuse à anticiper et construire un avenir meilleur pour les jeunes générations.

La CGT votera cet avis car les propositions vont dans le bon sens.

## **Catherine Daurox, au nom de la CFDT**

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

"Penser le lycée de demain à l'aune du ralentissement démographique" est une préoccupation de toutes les régions comme en témoigne le recueil publié en juin dernier par l'Association Régions de France.

Dans ce recueil, M. Willy Bourgeois, vice-président en charge des lycées, semble convaincu de la nécessité de transformer la contrainte démographique en opportunité et vise l'excellence pour tous.

En Bourgogne-Franche-Comté, la situation est d'autant plus complexe que la déprise démographique est sévère, que le caractère rural est prégnant et que le bâti souffre d'une inadaptation au réchauffement climatique. Tout cela dans un contexte de contraction budgétaire.

La CFDT rappelle que la baisse démographique ne doit pas être un prétexte à économies budgétaires. Elle doit d'abord effectivement être considérée comme une opportunité pour alléger les effectifs par classe, renforcer les équipes éducatives et garantir un accompagnement de qualité notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Il y a nécessité d'être attentif au maillage éducatif rural et de déjouer le risque de désertification éducative. Cette préservation doit relever le défi du sentiment de délaissement des zones rurales, accentuant un sentiment d'assignation à résidence. Par ailleurs, la CFDT souligne qu'une prospective pluriannuelle est indispensable pour anticiper les évolutions démographiques, adapter les politiques éducatives et disposer des ressources humaines dédiées. Dans cet esprit, elle soutient la mise en place d'observatoires des dynamiques rurales et territoriales qui sont censés "offrir aux élus et aux acteurs locaux, en milieu rural comme urbain, un cadre de dialogue et de prospective pour anticiper l'évolution du maillage éducatif et définir des actions communes". La complexité de la situation nécessite en effet une approche systémique qui souffrirait d'un raisonnement en silos. Des solutions innovantes sont susceptibles d'éclorre si l'anticipation, la transversalité et l'opérationnalité sont à l'œuvre :

1/Inventer de nouvelles organisations scolaires nécessite un dialogue ouvert mettant les usagers

au centre des préoccupations et en ayant à l'esprit la nécessaire agilité administrative du fonctionnement.

C'est pourquoi ce dialogue doit être :

- inter-collectivités (la Mairie, le Département, la Région),
- inter-institutionnel (État, Région, Rectorat, Ministère de l'Agriculture),
- inter-sectoriel (privé-public).

2/ Planifier des transitions territoriales nécessite une implication de tous les acteurs et un échange constant avec les personnels et les habitants dans un souci de transparence et dans un esprit de concertation. La question de l'attractivité des territoires en matière de ressources humaines ne doit pas être éludée.

Le défi est immense et il ne pourra être relevé qu'avec un renforcement du dialogue, une réelle concertation conduisant à la co-construction du maillage éducatif au plus près de chaque territoire. Il s'agit d'assurer la soutenabilité du principe d'égalité des chances.

La CFDT, avec toutes ces remarques, validera le rapport de cette autosaisine.

### **Christelle Faivre, au nom de FSU et Solidaires**

Si nous pouvons nous féliciter de la production de cet avis plus qu'abouti que ce soit en termes de constats que de propositions, nous ne pouvons cependant pas cautionner des propositions liées à la mutualisation.

C'est une porte ouverte pouvant ouvrir la voie à des expérimentations ou mises en place qui pourraient être inappropriées voire complètement inacceptables et au préjudice des élèves et de l'ensemble des corps enseignants et du personnel.

Rappelons-le : les lycées doivent être des lieux neutres sanctuarisés permettant l'apprentissage des savoirs dans des conditions optimales pour les élèves et des conditions d'exercice dignes de ce nom pour l'ensemble du corps enseignants et des personnels.

La FSU et Solidaires s'abstiendront sur le rapport.

### **Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP BFC**

Madame la Présidente, mes chers collègues,

L'autosaisine sur les modèles des lycées de demain nous invite à regarder bien au-delà du seul bâti scolaire, des équipements ou des modalités pédagogiques. Elle nous pousse à interroger ce que nous voulons transmettre à la jeunesse, et comment les lycées peuvent devenir des espaces capables de répondre aux défis sociaux, démocratiques, écologiques et citoyens qui traversent notre société.

Penser les lycées de demain, c'est d'abord penser avec les jeunes, et non uniquement pour eux. La jeunesse n'est pas seulement destinataire des politiques éducatives ; elle doit être reconnue comme actrice des transformations à construire. Cela suppose d'écouter davantage ses aspirations, ses vulnérabilités parfois, mais aussi sa capacité d'engagement, d'innovation et d'invention.

Le lycée de demain doit être un lieu d'apprentissage, bien sûr, mais aussi un lieu de vie, d'émancipation, de participation et de construction citoyenne. Cela suppose d'ouvrir davantage la réflexion aux attentes et aux capacités d'engagement de la jeunesse.

Dans cette perspective, le rôle du monde associatif, et singulièrement des acteurs de l'Éducation populaire, de l'ESC et l'EAC, mérite d'être pleinement reconnu. Parce qu'ils agissent au croisement de l'éducation, de la citoyenneté, de l'inclusion et de l'engagement, ils ont beaucoup à apporter dans les transformations nécessaires à venir. De la même manière que le rapprochement entre l'Éducation nationale et le monde de l'entreprise a été encouragé, il apparaît nécessaire d'opérer une ouverture tout aussi ambitieuse vers le monde associatif, culturel et citoyen.

Les lycées de demain gagneront à être pensés comme des écosystèmes ouverts sur leur territoire, en lien avec les associations, les collectivités et les acteurs éducatifs. Cette ouverture est une condition pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes, lutter contre les inégalités et accompagner les transitions.

Cette autosaisine peut porter cette ambition : celle de lycées plus ouverts, plus participatifs, plus émancipateurs, construits avec la jeunesse et avec l'ensemble des forces vives qui contribuent déjà à son accompagnement.

C'est une vision exigeante, mais nécessaire, si nous voulons que les lycées de demain soient à la

hauteur des défis de demain.

Le CRAJEP BFC salue la qualité du travail des membres de la commission Formation-Recherche, et votera pour le rapport d'autosaisine.

Je vous remercie.

### **Didier Michel, au nom du MEDEF**

En premier lieu, je tiens à saluer cet important travail particulièrement intéressant qui a été fait sur ce sujet. Il me semble effectivement, comme c'était souligné, extrêmement important qu'il y ait toujours une répartition des lycées, dans des zones où ils amènent une véritable structuration sociale.

Toutefois, je pense que vous savez tous que les finances de la Région sont contraintes et que ça ne va pas aller forcément en s'améliorant. Alors j'ai été un petit peu surpris, habitant Auxerre, d'un mouvement qu'il y a eu il y a quelques temps, lorsqu'il a fallu fermer le lycée Saint-Germain. Le lycée Saint-Germain, c'était un petit lycée qui coûtait fort cher parce qu'il aurait fallu effectuer des travaux extrêmement importants de rénovation énergétique.

Alors qu'il y avait un grand lycée qui s'appelle le lycée Joseph Fourier. Ils doivent être distants tous les deux d'à peu près deux kilomètres, ce n'est quand même pas une affaire d'État. Et j'ai vu les polémiques que ça faisait avec des arguments implacables. Ah oui, mais ce sera moins pratique. Bon, donc à un moment, il faut avoir un certain pragmatisme parce que la Région ne peut pas "raser gratis" et partout. J'ai dit.

### **Sébastien Burlion, au nom du APF France handicap**

Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues,

La très belle présentation faite par la commission Formation-Recherche sur les lycées de demain, est parfaite pour la transition avec la déclaration de mon association.

APF France handicap tient à apporter son soutien à tous les élèves en situation de handicap de la région Bourgogne-Franche-Comté. En 2026, ils sont encore victimes du non-respect de la loi handicap du 11 février 2005. 21 ans après l'adoption de cette loi, plusieurs lycées et établissements de la région ne sont toujours pas rendus accessibles. Que s'est-il passé pendant ces 21 ans ?

Petit rappel de cette loi : "La loi a réaffirmé que les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que tous citoyens dans tous les aspects de la vie : éducation, emploi, santé, transports, loisirs... L'objectif est par exemple d'assurer l'accueil et l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire" "Une loi majeure adoptée qui promet l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap".

Si j'interviens aujourd'hui, c'est pour évoquer la situation des jeunes en situation de handicap qui malgré les difficultés, ont réussi à continuer leurs études et souhaitent poursuivre en BTS.

Comment ne pas être révolté quand on apprend qu'en 2025, un de ces jeunes a été orienté sur une filière qu'il n'a pas choisie et qui ne correspond pas à ses projets. Filière dans laquelle il ne s'épanouit pas ! Cette orientation a été faite sous prétexte que l'établissement dispensant les cours qu'il souhaitait suivre ne peut l'accueillir ! Il n'est pas accessible !!

Comment ne pas être en colère quand cette année un autre jeune choisit lui aussi une filière BTS ne se faisant que dans un seul établissement de Franche-Comté et qu'il reçoit une fin de non-recevoir pour les mêmes raisons, avec en prime "il n'y a pas d'argent et il n'y aura pas d'accessibilité".

Comment ces situations peuvent être acceptées par les élus de la Région ? Comment se fait-il qu'après le report par deux fois de la fin des travaux d'accessibilité de la loi de 2005, des établissements scolaires et universitaires ne soient toujours pas rendus accessibles pour que ces élèves ne soient pas sacrifiés par manque d'ambition de la région. Tous ces jeunes en situation de handicap doivent se battre au quotidien pour se déplacer, accéder à l'école, au logement, aux soins, pour se former, pour décrocher un emploi et la liste n'est pas exhaustive. En plus de ces réalités, n'oublions pas qu'ils n'ont même pas l'opportunité de suivre la filière d'étude les faisant vibrer pour inaccessibilité des locaux ! Comment peuvent-ils accepter de se retrouver dans cette situation du fait du non-respect de la loi ? Comment pouvons-nous l'accepter ? Cette situation nous concerne tous.

Le dernier rapport du défenseur des droits vient de sortir et pour la 9<sup>e</sup> fois consécutive, le handicap

est la première cause de discrimination en France. Il est réellement dommage que la Région soit complice de ce fait par la non mise en accessibilité des lieux d'enseignement dont elle a la charge. Nous espérons pouvoir compter sur vous tous, mes chers collègues pour que cela ne puisse plus arriver.

Va-t-il falloir saisir la justice afin que les élèves et les étudiants en situation de handicap puissent bénéficier de leurs droits en Bourgogne-Franche-Comté ?

Avis sur le rapport I-I de l'Exécutif régional  
**Décision modificative n° 1  
de l'exercice 2026**

Rapporteur : Franck Ayache

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

La décision modificative n° 1 de 2026 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les recettes augmentent de 11,9 M€.
- Les dépenses diminuent de 3,2 M€.
- Ces ajustements conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de 15,1 M€ qui passe de 316,8 à 301,7 M€.
- Les autorisations de programme baissent de 77,1 M€.
- Les autorisations d'engagement diminuent de 45,4 M€.

## **Avis du CESER**

### **Une décision modificative technique et de faible ampleur**

La première décision modificative pour l'année 2026 est très faible en volume. Les ajustements en recettes (+ 11,9 M€) et en dépenses (- 3,2 M€) sont particulièrement minimes, ramenés au budget total (1,9 Md€).

Cette décision modificative, en procédant à divers ajustements d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE), relève également d'un caractère technique, conforme au règlement budgétaire et financier de la Région.

Les AP/AE sont annulées à hauteur de 122,5 M€. Ces annulations concernent soit des autorisations votées en 2025 et n'ayant jamais été affectées, soit des autorisations votées avant 2025 devant être annulées pour différents motifs : caducité suite aux modifications du calendrier de réalisation, écarts de montants justifiés lors des soldes de dossiers inférieurs aux prévisions, prise en compte des non-réalisations d'actions ou de clôture d'opérations...

Le CESER prend acte du caractère technique de cette décision modificative. Cependant il préconise d'explicitier davantage les motifs permettant de comprendre pourquoi certains projets doivent être abandonnés, et ceci de manière à comprendre si ces projets pourraient être retravaillés afin d'être concrètement mis en œuvre, tout en recherchant des solutions aux problématiques de cofinancements.

Par exemple, la fonction 3 "Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs" et la fonction 4 "Santé et action sociale" font l'objet de plusieurs annulations d'AP/AE qui pourraient traduire des difficultés d'ingénierie chez les porteurs et porteuses de projets, une fragilisation des structures, ou l'effet d'un désengagement d'autres financeurs publics. La proportionnalité des subventions accordées par la Région pourrait venir amplifier ces difficultés. Le CESER invite la Région à analyser les causes de cette sous-exécution avec les acteurs et actrices du territoire et à maintenir son soutien structurant visant à garantir à tous et toutes l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté.

### **Une loi de finances 2026 finalement "moins défavorable"... dans un contexte d'instabilité "permanent"**

La décision modificative n° 1 vise principalement à intégrer les dispositions de la loi de finances du 19 février 2026 pour l'année 2026. Ces dispositions sont moins défavorables que celles du projet de loi de finances, puisque le montant de l'effort demandé aux collectivités locales diminue de 4,6 à 2 Mds€.

En ce qui concerne la Région Bourgogne-Franche-Comté, ces dispositions engendrent un effet "positif" par rapport au budget primitif élaboré en fin d'année 2025 de + 20,7 M€ :

<b>Recettes (R) / Dépenses (D)</b>	<b>PLF 2026</b> (nov. 2025)	<b>LF 2026</b> (fév. 2026)	<b>Variation</b>
Fractions compensatoires de TVA (R)	700,2	705,2	+ 5,0
TICPE IFSI / Ségur santé (R)	0	8,8	+ 8,8
TICPE Formation professionnelle (R)	47,8	50,6	+ 2,8
TICPE (R)	163,5	170,3	+ 6,8
DCRTP, DCTE (R)	4,1	0,2	- 3,9
Dotation France Compétences (R)	14,6	7,3	- 7,3
Contribution au DILICO (D)	24	15,5	+ 8,5
			<b>+ 20,7 M€</b>

Cet effet "favorable" de 20,7 M€ doit cependant être considéré avec beaucoup de réserves. Premièrement, certaines hausses de dotations ou de transferts de fiscalité sont anticipées comme ponctuelles et ne seront certainement pas reconduites l'an prochain, à l'instar des crédits alloués au titre du Ségur de la santé et des formations sanitaires et sociales. En tout état de cause, l'augmentation importante des crédits pour 2026 (+ 8,8 M€) doit néanmoins être saluée, compte tenu des besoins importants des secteurs sanitaire, médico-social et social.

Deuxièmement, ces ajustements se font dans un contexte d'instabilité et d'imprévisibilité quasi-permanent, ce qui complexifie l'élaboration des politiques publiques régionales sur le long terme. Ceci est particulièrement regrettable pour les politiques d'éducation et de formation, qui se construisent par essence sur le temps long. À ce titre, il est déplorable que France Compétences ait pris la décision unilatérale de diviser par deux la dotation versée à la Région pour son soutien à l'apprentissage. L'impact de cette décision sera plus largement évoqué dans l'avis du CESER relatif au rapport 3-2 "Apprentissage : abrogation et modification de règlements d'intervention".

Enfin, la Région est totalement tributaire de l'État sur l'ensemble de ces ajustements en dépenses et en recettes. Il est à noter que le terme de "recettes" perd son sens puisque la grande majorité des recettes de la Région dépend de l'État, donc assimilables à des dotations. L'exécutif régional dispose d'un pouvoir budgétaire très faible voire quasiment inexistant. Ces constats rejoignent la problématique du modèle de financement des Régions évoquée à plusieurs reprises par le CESER.

### **Une hausse importante de l'annuité de la dette**

La décision modificative n°1 permet de procéder à un ajustement important sur la dette (+ 8 M€) :

	<b>BP 2026</b>	<b>DM 1</b>	<b>BP + DM</b>
Remboursement du capital	100,2	1,8	102
Intérêts et frais financiers	37,6	6,2	43,8
<b>Annuité de la dette</b>	<b>137,8 €</b>	<b>8 M€</b>	<b>145,8 M€</b>

Cette actualisation est nécessaire afin d'intégrer des éléments nouveaux intervenus après la formalisation du budget primitif 2026. Il s'agit notamment de prendre en compte un volume plus important d'emprunts effectivement mobilisés en fin d'exercice 2025, ainsi que d'anticiper une hausse des taux plus prononcée en 2026. Les hypothèses ont été affinées en tenant compte du besoin d'emprunt ajusté, de la répartition entre les différentes sources de financement mobilisables, et de l'actualisation des anticipations de taux.

Cette hausse de l'annuité de la dette de 8 M€ est notable. Le renchérissement de la dette va obliger la Région à contenir encore davantage ses dépenses, afin de ne pas dégrader la situation financière et l'autofinancement, ce point ayant été souligné par le CESER à de multiples reprises.

## **Un point de vigilance spécifique sur l'évolution des taux**

L'évolution des taux reste un point de vigilance important pour le budget régional, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la situation internationale.

Ces dernières années, le budget régional a été très tributaire du contexte international. Par exemple, la guerre en Ukraine s'était traduite par une importante remontée de l'inflation et des taux en 2022, ce qui avait engendré une hausse de 23 M€ des intérêts et frais financiers liés à la dette de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en l'espace d'une année.

Actuellement, la guerre au Moyen-Orient dégrade les perspectives économiques et provoque beaucoup d'incertitudes. La paralysie du détroit d'Ormuz et la détérioration d'infrastructures énergétiques ont particulièrement perturbé l'offre mondiale d'énergie. Cette situation alimente l'inflation dans de nombreux secteurs (énergie, transports...) et engendre une hausse des taux d'intérêt court, moyen et long terme partout dans le monde.

Le conflit au Moyen-Orient devrait coûter environ 6 Mds€ sur les finances publiques de la France, dont 3,6 Mds€ sur le coût de la dette. En effet, depuis le début du conflit, les taux d'emprunt ont grimpé de 39 points de base pour la France, moins qu'en Italie (49 points) mais bien plus qu'en Allemagne (29 points). Aujourd'hui, la France s'endette au niveau le plus élevé depuis 2011. Au vu de ces éléments, la France va être certainement obligée de reconsidérer son budget, dans un contexte particulièrement instable ou tout peut arriver. Récemment, le gouvernement a annoncé que 6 Mds€ de dépenses pourraient être stoppés en 2026 afin de compenser le coût de la guerre au Moyen-Orient. L'objectif est de garantir le respect de la trajectoire budgétaire du pays conformément aux obligations du Pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne (déficit < 3% du PIB, dette publique ≤ 60% du PIB).

Actuellement, il est encore trop tôt pour statuer sur l'impact définitif de cette guerre sur les finances publiques, en France, puisqu'il dépendra en grande partie de la durée et de l'intensité du conflit. Si ce conflit devait perdurer, les finances locales pourraient être touchées à moyen terme, compte tenu des efforts qu'il conviendra de faire sur le budget de l'État et de l'étroite dépendance des collectivités locales aux finances de l'État.

Dans ce contexte particulièrement instable et incertain, il est préconisé que la Région étudie la possibilité de différer la contractualisation de certains emprunts au second semestre 2026, de manière à profiter d'une éventuelle baisse des taux.

## **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

### **FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

La stabilité des dépenses, peu ou pas affectées par les évolutions des recettes, est soulignée positivement.

### **ACTION ÉCONOMIQUE**

Plusieurs annulations sont relevées en fonctionnement, notamment sur les thématiques relatives à l'agriculture (- 2,7 M€) et à l'insertion économique (- 118 K€).

Pour l'agriculture, la réduction correspond à des montants non engagés les années d'ouverture d'AE. Ces montants ne peuvent plus être affectés. Il s'agit donc d'un ajustement qui aurait dû être réalisé plus régulièrement.

Pour l'insertion économique, il s'agit d'ajustements de montants effectivement payés en 2025. La plupart sont liés à des sous-réalisations d'opérations ou à des crédits non affectés avant la fin de l'année.

En investissement, 510 K€ d'AP votés en 2022 au titre de l'aide à l'investissement (FIMA), correspondant à des sous-réalisations de dossiers soldés, pourraient être annulés.

Ces ajustements, liés souvent à des sous-réalisations, interpellent. Traduisent-ils une méconnaissance des dispositifs ?

Il est également possible que les investissements étrangers soient à la baisse, en raison de l'instabilité du contexte géopolitique.

## **ÉNERGIE**

L'évolution du cadre législatif sur les énergies renouvelables, plus particulièrement sur le photovoltaïque, provoque un ralentissement voire un report des projets et explique en partie l'annulation des crédits (1 M€ non affecté). Cette situation est paradoxale face à la nécessité d'afficher un soutien à l'électrification des usages et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

## **MOBILITÉ**

Des annulations d'AP concernent les lignes de desserte fine du territoire (LDFT). Les Régions ont en effet la charge de la quasi-totalité des investissements de rénovation et d'amélioration des LDFT, avec une participation en moyenne de l'État de 20%.

En 2025, la Région avait décidé une AP de 13 M€ afin de procéder aux investissements en faveur des LDFT. Pour affecter cette AP, la Région devait néanmoins s'assurer de l'engagement financier de l'État. Or, en l'absence de réponse de l'État, la Région se voit contrainte d'annuler cette AP, malgré les efforts qu'elle déploie au niveau national et régional afin de défendre les LDFT.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Didier Michel, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté prend acte de cette décision modificative, dont le caractère technique et limité est confirmé.

Elle intervient toutefois dans un contexte qui, lui, ne l'est pas : instabilité budgétaire, évolution des taux, incertitudes géopolitiques.

Pour les entreprises comme pour les collectivités, cette situation pose une question simple : comment construire des trajectoires d'investissement lisibles dans la durée ?

Nous attirons l'attention sur deux points.

D'abord, la hausse de la charge de la dette, qui va mécaniquement contraindre les marges de manœuvre futures. Il faudra être particulièrement vigilant à préserver les investissements utiles à l'économie régionale.

Ensuite, les sous-exécutions et annulations de crédits. Elles interrogent sur la capacité à faire aboutir certains projets, qu'il s'agisse de complexité des dispositifs, de cofinancements ou d'ingénierie.

Sur ces sujets, il est essentiel de rester au plus près des réalités de terrain.

Dans ce contexte, la priorité doit rester claire : sécuriser l'investissement et garantir sa pleine efficacité au service du développement économique.

## **Guy Zima, au nom de la CGT**

Cette décision modificative permet de constater que la Loi de Finances est finalement moins nocive pour les Régions que la version initiale du PLF sur laquelle les hypothèses retenues pour le BP s'appuyaient.

Les annulations/révisions d'AE/AP, pour justifiées qu'elles soient d'un point de vue comptable et de sincérité des présentations budgétaires, posent questions sur les projets cofinancés et la capacité de tenue des engagements pris par les co-financeurs. Certains projets mériteraient plus de souplesse dans les règles, voire en cours d'année des abandons et des reports sur des projets de même nature à iso montants budgétés.

Pour conclure mon propos, la question de l'évolution des taux subie et donc des frais financiers, doit interroger car, à endettement identique, cela restreindra encore les capacités de la Région.

Nous verrons l'impact suite la revisite du PPI et sur les ratios de gestion.

La CGT repointe, dans ce cadre, le nécessaire débat sur les compétences des Régions et les moyens affectés, leur nature, leur tenue dans le temps et leur dynamisme.

Les textes législatifs en discussion sur les mobilités ou à venir sur la décentralisation nouvelle annoncée seront à suivre particulièrement et peuvent être des opportunités.

La CGT votera l'avis tout étant réservée sur la préconisation de report d'emprunt au second semestre qui pourrait sous-tendre que la gestion active de la dette ne le ferait pas naturellement.

## **Franck Ayache, au nom de la CFTC**

Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues,

Au nom de la CFTC, je souhaite revenir sur un point précis de notre avis, et vous en exposer toute l'importance.

En 2026, la Région prévoit de contracter plus de 200 millions d'euros de nouveaux emprunts.

Or, dans le contexte actuel, marqué par la hausse des taux d'intérêt liée à la guerre au Moyen-Orient, il serait judicieux d'envisager un report, ne serait-ce que partiel, de ces emprunts.

Concrètement, si la Région pouvait différer de seulement 10 à 15 % ces emprunts 2026 – soit 20 à 30 millions d'euros – de quelques mois, elle éviterait de les souscrire au plus haut des taux.

Une baisse de seulement 0,5 % du taux d'intérêt représenterait, sur une durée d'emprunt de 30 ans, une économie d'environ 4,5 millions d'euros.

Et si, comme beaucoup d'experts le prévoient, les taux redescendent de 0,8 % à la fin du conflit, le gain pourrait atteindre 7,2 millions d'euros sur le même exemple.

Ce report s'il est possible sans remettre en cause le plan mandat, permettrait donc des économies significatives et permettrait des marges de manœuvre supplémentaires pour les finances régionales.

Je vous remercie de votre attention.

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il est prévu que ce document stratégique soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.

De nombreuses contraintes vont peser sur les finances de la Région en 2026 notamment la contribution au redressement des comptes publics. Afin de garantir la soutenabilité financière à moyen terme de la Région, une révision du Plan pluriannuel d'investissement est programmée sur le 1er semestre avec une présentation à l'Assemblée plénière de juin 2026.

La déclinaison opérationnelle 2026 du plan de mandat est toujours établie selon les 3 axes thématiques du projet de mandat (Économie, emploi, formation ; Transitions écologique, énergétique, numérique ; Fraternité, vivre ensemble, avec un complément sur les ressources) et a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires.

## **Avis du CESER**

### **AXE I : ÉCONOMIE – EMPLOI – FORMATION STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **I.1 STRATÉGIE, ÉCONOMIE, EMPLOI**

##### **Priorité 01 – Gouvernance et stratégie, la Région donne le cap**

###### **Conférence économique régionale annuelle**

Le CESER salue l'organisation annuelle d'une conférence économique régionale. Celle-ci réunit l'ensemble de l'écosystème sur une thématique particulière et donne lieu à des échanges sur la mise en œuvre du SRDEII.

###### **Au confluent du SRDEII et du SRADDET, orienter la consommation foncière limitée par le ZAN vers l'industrie**

Le CESER est favorable à cette orientation. Sur ce sujet, il rappelle que la Région doit impulser une stratégie globale, même si les EPCI disposent des compétences en matière de gestion, d'aménagement et de commercialisation du foncier économique.

###### **Mise en œuvre du programme de réindustrialisation industrielle Territoires d'industrie – Phase II 2023-2027**

Le CESER souhaiterait avoir une évaluation globale du dispositif, afin d'en mesurer l'impact.

##### **Priorité 02 - Accompagner les mutations dans les filières**

Le CESER prend acte des démarches de diversification proposées dans cette déclinaison 2026 du plan de mandat, notamment le soutien à de nouvelles filières.

###### **Feuille de route Défense**

La mise en place d'une feuille de route "Économie de Défense" rejoint la préconisation formulée par le CESER dans son avis de 2025 sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Conventions de partenariat : Défense" : "La Région pourrait mettre en place une feuille de route dédiée à la défense, comme elle l'a fait pour d'autres secteurs stratégiques".

Le CESER soutient cette initiative. La région ne doit pas passer à côté du marché de la défense, en raison de ses compétences industrielles, en particulier dans le domaine des microtechniques.

Le budget dédié à cette feuille de route devra être prioritairement fléchi en direction des PME souhaitant répondre aux appels à projet des donneurs et donneuses d'ordre du secteur. Le CESER apprécie par ailleurs d'être associé par le Conseil régional aux réunions de concertation préalables à la rédaction de la feuille de route.

### **Feuille de route Hydrogène**

Le CESER soutient l'action du Conseil régional en la matière.

Il convient de conforter l'avance de la région sur cette filière, tout en étant attentif à la stratégie nationale, qui demeure encore peu claire.

Le projet d'envergure régionale "École de l'Hydrogène", lauréat en 2025 de l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et Métiers d'Avenir", est également à soutenir. Il constitue un élément différenciant pour la Bourgogne-Franche-Comté.

### **Filière Biothérapies / bioproduction**

Il s'agit d'une filière également très importante et novatrice pour la région.

L'environnement (2CHU très performants, Centre Georges-François Leclerc, de nombreuses start-ups dans le domaine de la santé, ainsi qu'une capacité d'accueil importante) est particulièrement favorable pour l'implantation d'entreprises.

Sur ce sujet, nous rappelons les observations et préconisations formulées dans notre avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Adoption de la feuille de route Biothérapies et Bioproduction 2024-2028" (octobre 2024) :

- "Parmi les objectifs de la feuille de route, outre l'organisation essentielle de la filière, nous relevons la mobilisation de fonds publics et privés. Compte tenu des investissements conséquents à réaliser, des partenariats entre les deux secteurs doivent en effet être développés, pour maximiser les ressources et les compétences disponibles, et encourager l'innovation collaborative."
- "Concernant le soutien aux start-ups, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement renforcé, en particulier en matière de financement et de mentorat, afin de favoriser leur croissance et leur intégration dans l'écosystème régional."
- "Le CESER préconise la mise en place d'indicateurs précis pour mesurer la réalisation des objectifs fixés dans la feuille de route, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de nouveaux biomédicaments."

## **Priorité 05 - Économie sociale et solidaire : du sens et des valeurs**

### **Générateur BFC**

Le CESER relève l'importance accordée à ce dispositif dans ce rapport.

Le Générateur BFC est inscrit dans le CPER 2021-2027. Copiloté notamment par la Région (principal financeur), l'ADEME et la Banque des Territoires, il vise à proposer de l'ingénierie de projet aux EPCI volontaires, afin d'analyser la faisabilité économique de projets répondant aux besoins du territoire.

Il serait intéressant d'avoir une vision plus claire de la stratégie poursuivie par ce dispositif. Quels impacts pour les acteurs du territoire ?

### **1.3. TOURISME**

Le CESER salue la réactivation du dispositif en faveur du tourisme social et solidaire. Au-delà, il rappelle l'importance de la transmission de l'hôtellerie en milieu rural.

### **1.4. ATTRACTIVITÉ**

Dans un contexte de perte de population, la question de l'attractivité résidentielle est aussi importante que celle de l'attractivité économique et touristique. Le CESER préconise d'accentuer encore les actions menées par le Conseil régional.

### **Remarque**

Le CESER note que la filière nucléaire n'est pas mentionnée dans ce rapport, alors que ce secteur est ciblé comme piste de diversification possible dans la Feuille de route Automobile 2025-2028 : "La mise à jour des objectifs de la Région pour la période 2025-2028 vise à poursuivre l'accompagnement, dans un contexte de mutations profondes, de la filière automobile afin de préserver l'emploi et les compétences industrielles sur le territoire régional. Les perspectives de diversification sur les secteurs industriels qui ont besoin de compétences, comme les énergies (hydrogène, nucléaire) ou la défense, constituent des défis pour accompagner l'enjeu de réindustrialisation."

## **I.8. ÉDUCATION**

Il est annoncé que le Conseil régional délibèrera en juin 2026 sur la tarification des repas et de l'hébergement dans les lycées applicable dès la rentrée 2026. Le CESER réitère encore une fois son souhait d'être saisi à cette occasion afin de produire un avis sur ce futur rapport. Le CESER regrette que ne soit pas annoncé, dans cette déclinaison du plan de mandat, un bilan du transfert du dispositif EVEIL ("Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens") aux lycées, afin d'évaluer si les établissements ont effectivement pris le relais et permis l'émergence de nouveaux projets comme espéré par la Région. Pour rappel, ce dispositif soutenait des projets littéraires ou musicaux et des initiatives liées à la citoyenneté, à la lutte contre les discriminations, au respect de l'environnement, à la solidarité, au devoir de mémoire...

Concernant l'action 30-2 du plan de mandat<sup>1</sup>, le CESER préconise de l'actualiser en affichant un soutien à l'électrification des usages en remplacement des énergies fossiles.

## **I.9. ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Comme en 2025, le CESER souhaiterait que d'autres actions que l'événement "Explore les métiers" soient mises en avant en matière de promotion des métiers et des formations. Même s'il s'agit d'une action emblématique et remarquable, elle ne concerne que 5 % environ de l'ensemble des élèves des lycées et collèges de la région. Il est important de valoriser et soutenir l'organisation d'événements de proximité pour ceux qui ne se déplaceront pas à Dijon pour participer à "Explore les métiers". Il serait par exemple intéressant de s'appuyer sur le réseau des Campus des Métiers et des Qualifications, même si la Région a suspendu son soutien financier.

Des actions faisant écho aux préconisations du CESER dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations", mériteraient d'être valorisées, en particulier celles répondant au besoin d'accompagnement personnalisé de tous les publics en renforçant le contact humain, aspect fortement mis en avant dans le rapport. Le CESER doute que le déploiement d'un jeu pédagogique d'orientation réponde à cette attente.

Le CESER relève l'annonce de la mise en place du réseau des ambassadeurs et ambassadrices, déjà évoquée dans le BP 2025, et qu'il avait suggéré de valoriser dans cette déclinaison du plan de mandat. S'il fait sens que ces ambassadeurs et ambassadrices soient volontaires et bénévoles, pour assurer leur indépendance, les membres du CESER s'interrogent sur la capacité de la Région à mobiliser ces personnes sur la durée si les coûts induits (déplacements, repas) ne sont pas pris en charge.

## **I.10. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE**

Comme annoncé lors de l'adoption du nouveau Schéma enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) début 2025, les règlements d'intervention de la Région ont été révisés ou sont en cours de révision. Les évolutions récentes dans le domaine de l'ESR régional rendaient ces révisions nécessaires. Pour autant, le CESER invite la Région à se placer davantage dans une dynamique d'évolution des pratiques que de refonte profonde et totale de ses interventions. Cela permettra de fédérer les acteurs et actrices de l'ESR autour d'ambitions communes, en cohérence avec les moyens existants et les grands axes du Schéma.

Le CESER rappelle enfin sa préconisation sur les aides régionales aux structures étudiantes transmise à la Région lors de l'élaboration du schéma, et dont il n'est pas fait mention dans le rapport : "Le système des appels à projet généralisé par la Région n'est pas adapté au fonctionnement des structures étudiantes qui se renouvellent à chaque rentrée universitaire. Pour les projets qui ont vocation à s'ancrer dans la durée (épiceries solidaires, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, information sur les voies de formation et les métiers...), un principe de conventionnement avec les structures serait sans doute une méthode plus adaptée de soutien financier".

**(1)** "Investir dans les lycées : rendre les lycées économes en énergie - Viser en objectif majeur la sobriété énergétique dans le respect de la réglementation (loi ELAN) qui oblige la Région à atteindre dans les lycées, à l'horizon 2030, une consommation inférieure de 40% à celle de 2012"..

## **AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE**

### **2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Concernant le volet énergie, le CESER soutient la structuration d'une démarche de formation des professionnel·les de la rénovation, via une feuille de route régionale définie d'ici fin d'année. Cette orientation constitue un levier indirect pour garantir au grand public une offre de professionnel·les qualifiés, capables d'assurer des travaux de rénovation énergétique de qualité.

### **2.7. NUMÉRIQUE**

Concernant le numérique, le CESER, en réflexion notamment sur les enjeux de cybersécurité et de centres de données, souhaite souligner le caractère stratégique de ces sujets pour les administrations publiques.

Le CESER rappelle que la gestion des données doit être appréciée au regard de leur niveau de sensibilité mais également des capacités financières, des compétences disponibles et des risques associés à long terme. À cet égard, le CESER s'interroge sur la réelle capacité de la Région à répondre à ces exigences et une nouvelle fois, sur la position qu'elle doit adopter en matière de gestion des données. L'ambition stratégique de la Région relative à la création d'un "nuage souverain régional" dont les objectifs initiaux portaient à juste titre sur la souveraineté, la sécurité et l'innovation, avait conduit le CESER à souligner l'importance de privilégier la mutualisation plutôt que le développement d'une solution "isolée"<sup>2</sup>. Le CESER considère qu'il est important d'en étudier le coût, tout en n'excluant pas d'examiner des partenariats avec d'autres collectivités ayant déjà développé des solutions.

Le CESER constate que cette ambition évolue vers une approche plus opérationnelle. Celle-ci se concentre désormais sur la définition d'une architecture adaptée aux capacités techniques existantes du territoire, sur la mutualisation des ressources et sur l'appropriation par les acteurs publics. Cette évolution traduit l'intégration d'un objectif stratégique supplémentaire, celui de la viabilité.

Enfin, ces réflexions s'inscrivent dans un cadre législatif en évolution. Des travaux parlementaires sont en cours autour d'une proposition de loi visant à sécuriser les marchés publics numériques avec notamment pour objectif d'étendre aux collectivités territoriales les exigences de protection des données sensibles prévues par la loi SREN<sup>3</sup>.

Cette évolution renforce la nécessité pour la Région d'anticiper ces potentielles futures obligations et d'intégrer "cette contrainte nationale" dans la définition de ses orientations en matière de "cloud".

### **2.8. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES**

Concernant le volet mobilité, l'outil de covoiturage MOBIGO devrait faire l'objet d'une communication externe plus visible à l'occasion des événements organisés par la Région. Il serait également pertinent de valoriser les initiatives locales de covoiturage, en les associant, en particulier dans les territoires ruraux où l'éloignement des transports publics est plus prégnant. Enfin, le CESER soutient l'anticipation d'informer, avant la fin de l'année scolaire actuelle, des évolutions prévues pour la rentrée scolaire 2026-2027, concernant les critères d'accès au transport scolaire gratuit.

## **Axe 3 : FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE**

Au titre des priorités 2026 du plan mandat, le CESER souligne les nouveautés dans les domaines suivants :

- Santé : lancement de la démarche de mise en place d'une complémentaire santé régionale pour les habitant·es.
- Handicap : insertion de la thématique et de la priorité – adapter la communication régionale aux personnes handicapées.
- Vie associative : la feuille de route régionale intégrant des objectifs de simplification des règles et procédures pour les aides régionales aux associations.
- Égalités femmes-hommes : expérimentation de la budgétisation sensible par genre (BSG), et agir pour l'accès à leurs droits de toutes les femmes de BFC.

(2) Cf. observations sur les politiques publiques sur le numérique – Avis du CESER sur les OB 2026 : <https://www.calameo.com/read/003030380f75b9eae2052>

(3) Loi de 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique : cf. dispositions envisagées à l'article 31 de cette loi.

À l'heure où les conditions d'épanouissement de la jeunesse posent question au regard notamment de sa santé, son éducation et son insertion économique, et au moment où la Région entame le cycle 3 de sa démarche d'un dialogue structuré, le CESER insiste sur le fait que la jeunesse doit rester prioritaire.

S'il est souligné la priorité à la mobilité internationale des jeunes avec des bourses plus inclusives et adaptées, le CESER déplore l'absence des aides au permis de conduire des jeunes et au service civique.

Le CESER réaffirme l'importance de ces dispositifs et, concernant l'aide aux permis de conduire, préconise une refonte du dispositif avec une perspective de hausse de l'aide, sa baisse à hauteur de 300 € ayant impacté son attractivité.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

# Déclarations

## **Sylvain Comparot**, au nom du MEDEF

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue cet avis sur la déclinaison 2026 du plan de mandat qui maintient un cap, dans un environnement contraint.

Nous souhaitons toutefois rappeler un point structurant : la dynamique démographique doit être pleinement intégrée comme un fil conducteur des politiques régionales.

La capacité à attirer, former et retenir les compétences conditionne directement le développement économique de notre territoire.

Sur ce point, l'enjeu d'attractivité est global : emploi, logement, mobilités, qualité de vie.

Les transitions engagées doivent s'inscrire dans cette logique.

Nous partageons l'objectif de transformation écologique et énergétique. Mais cette transformation doit être conduite de manière pragmatique, en tenant compte des réalités économiques et industrielles.

Cela suppose une approche équilibrée : diversité des solutions énergétiques, sécurisation des approvisionnements, maîtrise des coûts.

L'électrification des usages constitue une trajectoire importante, notamment pour l'industrie et les mobilités. Elle doit être accompagnée et rendue accessible.

Mais elle doit s'inscrire dans un ensemble plus large, cohérent avec les besoins des entreprises et les spécificités des territoires.

Dans ce cadre, trois points nous paraissent essentiels :

- Donner de la visibilité aux entreprises sur les orientations régionales.

- Assurer la cohérence entre les différentes politiques publiques.

- Renforcer l'attractivité globale du territoire. Sur ce dernier point, la Région sait pouvoir nous trouver à ses côtés. Nous en profitons pour faire de la publicité pour les "Journées du Patrimoine Économique" les 2, 3 et 4 octobre prochain dans notre région. Les Journées du patrimoine économique sont un événement dédié à la découverte des entreprises et des savoir-faire qui font la richesse d'un territoire. Inspirées des Journées européennes du patrimoine, elles ouvrent exceptionnellement les portes d'industries, d'ateliers, de sites de production ou encore de sièges d'entreprises, souvent méconnus du grand public. L'objectif est double : valoriser le tissu économique local et rapprocher les citoyens du monde de l'entreprise. À travers des visites, des démonstrations et des rencontres avec des professionnels, ces journées permettent de mieux comprendre les métiers, les innovations et les enjeux économiques actuels. Elles contribuent aussi à renforcer un sentiment de fierté collective, en mettant en lumière celles et ceux qui créent, produisent et innover au quotidien.

Enfin, nous le rappelons : les entreprises sont au cœur de ces transformations.

Leur capacité à investir, recruter et innover conditionnera la réussite des ambitions portées par la Région.

## **Claudine Villain**, au nom de la CFDT

La CFDT est en accord avec l'avis proposé par le CESER sur la déclinaison 2026 du plan de mandat, toutefois nous souhaitons attirer votre attention sur les points du plan de mandat traitant de la formation.

La baisse des dotations de l'État sur les budgets formation est inacceptable dans une période où les mutations de la société sont énormes et systémiques.

Qu'il s'agisse des 25 millions d'euros sur le PRIC ou de la division par deux des budgets de l'apprentissage, la Région aura beau vouloir poursuivre ses ambitions en matière de formation des publics les plus fragiles, des demandeurs d'emploi, des métiers en tension, des filières fragilisées... les contraintes financières imposées par l'État vont remettre en question bien des dispositifs.

À l'heure où les transitions économiques et environnementales sont incontournables, ces annonces vont à contre-courant des mutations qu'il va falloir accompagner.

La formation, qu'elle soit initiale ou continue est essentielle pour que les salariés soient armés pour passer ces transitions et sécuriser leur parcours professionnel. Et nous savons tous qu'en BFC, les reconversions vont s'imposer dans certains secteurs comme l'automobile par exemple.

Pour la CFDT, chercher à résorber les déficits de l'État sur le dos de la formation professionnelle est une erreur stratégique et un calcul à court terme.

France Compétences, en place depuis la réforme de 2018, montre aussi ses limites. La gestion paritaire de la formation que nous avons connu de 1972 à 2018 par les OPCA, répondait aux besoins des salariés, des entreprises et des territoires tout en maîtrisant les équilibres financiers du système. Mais l'État a voulu modifier le modèle de gestion, nous pouvons aujourd'hui faire le constat que le compte n'y est pas avec France Compétences.

Le Conseil régional devra donc faire avec ces restrictions budgétaires et revoir ses priorités au détriment des besoins réels de formation en BFC.

La CFDT votera pour l'avis sur le plan mandat.

## **Sandrine Carrette**, au nom de FSU et Solidaires

La FSU et SOLIDAIRES émettent des réserves sur la partie industrie de défense et rappelle leur attachement à la paix.

FSU rappelle qu'avec 213 autres signataires internationaux dans le cadre de la COP 26, elle s'est engagée sur les questions liées au désarmement et à l'impact environnemental des activités militaires. Elle est signataire d'une pétition internationale, adressée aux gouvernements, exigeant que les activités militaires soient prises en compte dans les politiques visant à

limiter le changement climatique. Le gouvernement français, qui dirige l'armée la plus importante de l'UE, doit prendre en compte l'impact environnemental des activités militaires et de l'industrie de défense et délivrer des données transparentes et fiables à ce sujet. La réduction des émissions liées aux activités militaires ne peut passer que par un désarmement et une baisse des dépenses afférentes, qui doivent être réorientées vers les dépenses à effectuer pour la transition énergétique et climatique et les services publics.

Il nous paraît important pour la Région de ne pas "se rendre complice de cette escalade et course à l'armement" sous prétexte de "niche économique" et de ne pas se fourvoyer dans une économie de défense mortifère sous prétexte d'accompagner les mutations des filières (notamment automobile).

Pour la FSU et Solidaires, la Région BFC se doit de concentrer principalement sa stratégie économique sur la transition énergétique et climatique, de favoriser l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'accélération de LA NÉCESSAIRE RELOCALISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION dans le cadre d'un modèle d'agriculture raisonnée et raisonnable favorable à la biodiversité, au profit du développement rural et des territoires de notre région

La FSU et solidaires ont bien conscience que l'actualité ne joue pas en la faveur des pacifistes mais il ne nous semble pas judicieux de nous taire en laissant la place et la voix aux discours militaristes de tous bords même au niveau régional, discours poussant à une militarisation du monde, à des velléités bellicistes et qui mettent en péril l'humanité.

Au-delà du danger à court, moyen et long termes, les dépenses militaires se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples. La FSU et Solidaires appellent de leurs vœux une dynamique unitaire en faveur de la paix et réaffirment leur volonté de lutter pour un monde de justice, de solidarité et de paix, respectueux des droits humains et de la planète. La FSU et Solidaires revendiquent l'arrêt des ventes d'armes, qui alimentent les conflits en cours.

Enfin, les préconisations des Nations Unies trouvent un écho particulier. "En cette période de turbulences, de bouleversements et d'incertitudes, il est essentiel que chacun prenne des mesures concrètes en faveur de la paix".

La FSU ET SOLIDAIRES s'abstiendront sur l'avis de déclinaison du plan de mandat 2026.

Avis sur le rapport 3-I de l'Exécutif régional  
**Bilan de la Stratégie régionale pour  
l'accompagnement du développement  
de l'apprentissage 2025**

Rapporteur : Christophe Desmedt

### **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

La Région avait jusqu'en 2018 une compétence pleine et entière sur l'apprentissage issue de la loi de décentralisation du 7 janvier 1983. Elle est aujourd'hui simple contributrice du dispositif, le pilotage étant désormais assuré par les opérateurs de compétences (OPCO). La loi impose à la Région de présenter le présent rapport annuel sur les dépenses en faveur de l'apprentissage. Il est soumis à l'avis du CESER pour la première fois depuis son instauration.

Pour rappel, les missions confiées à la Région sont :

- Contribuer à la mise en œuvre du développement de l'apprentissage de manière équilibrée.
- Contribuer au bon fonctionnement des CFA, en cohérence avec les orientations du CPRDFOP.

Pour financer cette politique, la Région perçoit une dotation annuelle de France Compétences dont le montant est fixé par arrêté ministériel. La dotation 2025 se montait à 14,7 M€. Sur l'ensemble du territoire régional, 87 CFA, répartis sur 156 sites, ont ainsi pu être soutenus.

Le bilan rappelle les contextes nationaux et régionaux de l'apprentissage, avec une baisse du nombre d'entrées en 2025, et de nombreuses données chiffrées sur l'intervention de la Région.

En conclusion, le bilan met l'accent sur :

- L'implication continue de la Région dans le domaine de l'apprentissage depuis la réforme, dans le cadre réglementaire qui lui a été fixé.
- L'appropriation graduelle des modalités d'intervention régionale par les CFA, démontrée par une augmentation exponentielle des demandes de financement.
- La baisse des dotations régionales malgré la massification de l'apprentissage depuis 2018.
- La nécessité de repréciser les priorités et les critères régionaux dans ce contexte de baisse.
- Le besoin d'une régulation attentive et d'un cadre stable et sécurisant pour tous les acteurs et actrices.

---

### **Avis du CESER**

Le CESER estime que ce rapport, très factuel, concret et proposant de nombreux exemples, illustre parfaitement la façon dont la Région a continué à soutenir l'apprentissage depuis 2018, en complémentarité et en cohérence avec les autres offres de formation, notamment la formation professionnelle initiale.

Le CESER partage largement les conclusions du bilan établi par la Région, en particulier les inquiétudes exprimées quant à sa capacité de poursuivre son soutien à l'apprentissage face à la réduction brutale des moyens financiers. L'absence totale de marge de manœuvre de la collectivité régionale est regrettable, d'autant qu'une politique de formation doit pouvoir se construire sur le temps long.

**Vote du CESER** : adopté à l'unanimité.

Plus spécifiquement sur le règlement d'intervention n° 51.05, le CESER constate que la Région s'inscrit dans la continuité des secteurs d'activité qu'elle a soutenus ces dernières années. La liste de ces secteurs pourrait être éventuellement revue, à la lumière de l'employabilité et du risque d'effet d'aubaine entraîné par les aides octroyées.

Enfin, le CESER regrette que la Région soit contrainte de supprimer l'axe concernant le développement de l'offre de formation dans les territoires. Même s'il avait été encore peu mobilisé par les CFA, cet axe faisait écho à des préconisations maintes fois mises en avant dans les travaux récents et en cours du CESER, qui mettent en lumière l'importance de l'ancrage territorial de l'offre de formation, au plus près des besoins des acteurs et actrices locaux.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclarations

## **Dominique Gallet**, au nom de la CGT

Notre intervention porte sur les deux rapports sur l'apprentissage qui nous sont soumis aujourd'hui par le Conseil régional.

Nous tenons à rappeler que l'apprentissage est fondamentalement un dispositif de formation professionnelle initiale par alternance sous contrat de travail. Son objectif premier devrait donc être la formation dans toutes ses dimensions pour permettre aux jeunes qui s'y engagent d'obtenir une qualification professionnelle permettant l'insertion durable dans l'emploi.

Or au fil du temps et des réformes successives, notamment depuis la loi de 2018 nommée bien à tort de "liberté de choisir son avenir professionnel", l'apprentissage est devenu prioritairement un dispositif de gestion de l'emploi des jeunes, très subventionné par l'État via France Compétences, à la main des entreprises via les OPCO. Les Régions ont perdu cette compétence, donc la possibilité de construire une politique régionale, sont sollicitées uniquement pour des financements complémentaires, ont donc du mal à se positionner et disposent de très peu de leviers. Leurs actions dépendent très fortement des politiques menées au niveau national. La Région BFC avait choisi de continuer à soutenir l'apprentissage et de garder un financement important, notamment en terme d'investissement.

Or, au nom de la situation budgétaire, le gouvernement actuel choisit de diminuer drastiquement le financement aux Régions par France Compétences.

Les mêmes annonces sont faites pour le Programme Régional d'Investissement dans les Compétences - PRIC. Nous ne pouvons que constater que la parole de l'État ne vaut plus grand-chose à l'heure où il déclare ne plus assurer les engagements financiers qu'il a pris contractuellement. C'est grave et dangereux pour la démocratie !

Les politiques de formation des jeunes et des travailleurs ont besoin de temps long pour qu'elle soient à leur bénéfice. Elles ont besoin d'être inscrites dans la durée car il s'agit de préparer l'avenir. Ce n'est pas le choix fait par le Gouvernement et nous le condamnons.

Les avis relèvent ces contradictions, nous le voterons.

## **Yann Rousset**, au nom de la CFDT

La CFDT soutient la décision du Conseil Régional qui vise à prioriser les formations liées à des secteurs jugés en tension et partage l'identification de ces secteurs.

Cependant, la restriction des contrats d'apprentissage dans la Fonction Publique Hospitalière ne répond pas aux enjeux actuels et futurs de notre territoire.

Dans le secteur social et médico-social, les établissements de la Fonction Publique Hospitalière sont déjà contraints d'embaucher de plus en plus de

professionnels non diplômés, faute de candidatures qualifiées d'éducateurs spécialisés, de moniteur-éducateurs, d'accompagnants éducatif et social... L'apprentissage représente un levier essentiel, bien que parfois récemment activé : il permet aux établissements de fidéliser leurs agents, d'améliorer leur attractivité et ainsi, de pérenniser l'action sociale. Exclure ces métiers des contrats d'apprentissage dans la FPH, reviendrait à aggraver une situation déjà critique.

Dans le secteur de la santé, restreindre uniquement ces contrats d'apprentissages aux diplômés d'aide-soignant, d'infirmier, d'infirmier de bloc opératoire et d'ambulancier ne couvre qu'une partie des besoins de notre territoire et ignore les mutations du secteur.

En effet, de nouvelles formations font leur apparition, notamment celle d'infirmier en pratique avancée. Cette nouvelle profession vise à permettre à ces professionnels de réaliser un certain nombre d'actes à la place des médecins, profession elle-même en tension en Bourgogne-Franche-Comté. Pourquoi ne pas l'intégrer dans les formations prises en charge ? Nous aurions là un levier supplémentaire d'activé pour lutter contre les déserts médicaux.

Conclusion : En réduisant les facilités d'accès à la formation, nous aggravons les difficultés de recrutement, dans un secteur déjà en tension. En cause, une crise des vocations combiné à un manque cruel d'attractivité, lié à des bas salaires.

Secteur majoritairement féminisé, tâchons de ne pas faire des économies qui risqueraient de précariser une fois de plus, les femmes, et plus largement, celles et ceux, qui s'engagent au quotidien, pour garantir aux plus démunis, une place dans notre société.

Avec ces remarques, la CFDT votera pour l'avis du CESER.

## **Christophe Desmedt**, au nom de l' U2P

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers collègues,

Je souhaite intervenir au titre de l'U2P, Union des entreprises de proximité de Bourgogne-Franche-Comté sur les inquiétudes fortes que nous avons concernant l'apprentissage.

L'U2P alerte sur les coupes budgétaires qui touchent la formation professionnelle et, plus particulièrement, l'apprentissage. L'actualité récente autour du décret abaissant le plafond de prise en charge des frais de premier équipement des apprentis, de 500 à 200 euros, en est une nouvelle illustration.

L'U2P a émis un avis très défavorable à ce décret. Cette mesure envoie un très mauvais signal à une filière pourtant essentielle pour nos jeunes, nos entreprises et nos territoires.

Elle générera peu d'économies significatives pour France Compétences, mais elle aura des conséquences très concrètes pour les apprentis.

Dans de nombreux métiers de proximité, notamment dans l'artisanat, le bâtiment, l'alimentation ou les services, le premier équipement n'est pas un confort : c'est une condition indispensable pour entrer en formation dans de bonnes conditions.

Réduire cette aide, c'est créer un reste à charge qui pèsera d'abord sur les apprentis les plus modestes et leurs familles. Et, bien souvent, ce sont les employeurs, notamment les TPE et les entreprises artisanales, qui devront compenser cette baisse pour ne pas pénaliser leurs jeunes.

Après la suppression de l'aide au permis de conduire, cette nouvelle mesure fragilise encore davantage l'apprentissage et envoie des signaux négatifs à une voie de formation pourtant reconnue pour son efficacité en matière d'insertion professionnelle.

Nous remercions la Région Bourgogne-Franche-Comté pour son soutien à cette filière, mais nous déplorons le désengagement progressif de l'État vis-à-vis des jeunes apprentis, de leurs familles et des entreprises formatrices.

Pour l'U2P, l'apprentissage ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. C'est un investissement dans la jeunesse, dans les compétences et dans l'avenir économique de nos territoires.

Je vous remercie.

## **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

La feuille de route régionale Science-Société 2026-2030 s'inscrit dans le prolongement du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), voté en février 2025.

Elle relève d'une démarche de co-construction mobilisant les acteurs du territoire, tels que les deux nouveaux Établissements publics expérimentaux (EPE), à savoir l'Université Bourgogne Europe (UBE) et l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP), ainsi que, notamment, la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et le Pavillon des sciences.

Une ambition commune : faire de la science un bien commun pour tous et toutes.

Dans cette perspective, la feuille de route s'articule autour de cinq ambitions structurantes :

Ambition 1 – Renforcer les liens entre la société et le monde de la recherche.

Ambition 2 – Éveiller la curiosité scientifique des jeunes.

Ambition 3 – Déployer les actions sur l'ensemble du territoire et aller vers tous les publics.

Ambition 4 – Acculturer les acteurs et actrices de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) au partage des savoirs.

Ambition 5 – Favoriser la coopération et le partage de moyens et de compétences entre les acteurs et actrices.

Quatre priorités transversales traversent ces ambitions : l'inclusion et l'accessibilité des publics, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, la prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique, et la lisibilité/coordination de la communication régionale autour de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI).

Pilotage et gouvernance : le suivi politique relève du COPIL SRESRI ; le volet opérationnel du COTECH régional CSTI, réuni trimestriellement. Un groupe de travail dédié à l'évaluation et aux indicateurs sera constitué avec l'ensemble des structures cosignataires. Les actions des partenaires feront l'objet d'une demande de soutien annuelle (première présentation en commission permanente le 30 avril 2026).

## **Avis du CESER**

Le CESER rappelle que la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est le seul domaine de compétence obligatoire de la Région en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI).

La feuille de route régionale Science - Société 2026-2030 est saluée pour sa clarté et l'ambition commune affichée de faire de la science un bien commun pour tous et toutes.

La démarche "ensemble" de la Région est remarquée, autour notamment d'un acteur clé de la diffusion et de la valorisation de la culture scientifique, le Pavillon des sciences, situé à Montbéliard.

Les ambitions de cette feuille régionale, annoncée dans le Schéma régional de l'ESRI, sont grandes.

La présentation des services de la Région a pu préciser les financements régionaux existants dans ces domaines, à hauteur de 2M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement.

Pour autant, l'opérationnalité de cette feuille de route fait défaut et manque d'une budgétisation dédiée et déclinée par ambition afin d'assurer la faisabilité des actions envisagées.

Un conventionnement pluriannuel avec les structures du réseau de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) est préconisé.

Les actions présentées restent assez généralistes, elles pourraient gagner en impact en étant plus concrètes et précises. Un fil rouge, par exemple autour des mutations et des transformations sociétales, permettrait de dégager un message clair, qui sous-tendrait tout le document.

Ces remarques rejoignent d'ailleurs ce que le CESER avait noté dans la contribution à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) du 15/10/2024 :

"Culture Scientifique, technique et industrielle : la Région devrait indiquer dans le Schéma les questions spécifiques à aborder prioritairement. Il pourrait par exemple afficher, en lien avec le déficit d'étudiants que connaît la Bourgogne-Franche-Comté, des mesures en faveur de l'ouverture des jeunes vers les études supérieures, en leur montrant qu'ils y ont toute leur place, et quelles opportunités, y compris locales, des études supérieures pourraient leur offrir.

(...) au-delà de l'apport de la CSTI à la compréhension des enjeux sociétaux, il s'agirait également de communiquer sur les mutations à venir, en matière d'emploi notamment."

Est soulignée par ailleurs la dimension territoriale de cette feuille de route qui s'attache à faire rayonner la culture scientifique au-delà des sites universitaires, à s'appuyer sur des établissements scolaires et spécialisés tels que les Instituts et Centres Médico-éducatifs (IME et CME) et à aller vers tous les publics, notamment des jeunes, ambition majeure dans le contexte actuel de désinformation et de "Fake news".

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

# Déclarations



## **Danièle Gouffon, au nom de la CGT**

À l'heure où les fake news et le complotisme pullulent, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans certains médias plus traditionnels, il apparaît prioritaire de remettre au centre du débat la parole scientifique. La CSTI, seule compétence obligatoire de la région en matière d'ESR, doit participer à cet effort. Cependant, au-delà des ambitions affirmées, les moyens alloués aux acteurs de l'ESR ou aux associations demeurent absents de cette feuille de route.

De plus, le CESER, dans sa contribution au SRESRI, avait fait des propositions tout aussi ambitieuses mais bien plus engageantes. Notamment, elles prenaient en compte les mutations à venir, au premier rang desquelles le changement climatique qui reste, malheureusement, encore trop sous-estimé dans les débats nationaux et locaux.

Avec ces réserves, la CGT votera l'avis.

## **Sylvain Comparot, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté soutient pleinement l'ambition de renforcer les liens entre la science et la société.

Dans cette perspective, nous rappelons avec force que les entreprises occupent une place centrale dans cette relation. Elles ne sont pas uniquement des utilisatrices des avancées scientifiques : elles en sont des actrices à part entière. Elles constituent des espaces d'innovation, d'expérimentation et de diffusion des technologies au cœur des territoires.

Le lien entre la recherche et le tissu économique doit ainsi être reconnu, structuré et pleinement valorisé. Il représente un levier stratégique pour la compétitivité, la souveraineté et la transformation de notre économie. Cela suppose d'intensifier les partenariats entre acteurs académiques et entreprises, de renforcer les mécanismes de transfert technologique, et de soutenir résolument l'innovation appliquée, au plus près des besoins des filières et des réalités industrielles.

Dans cette dynamique, le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté propose la mise en place d'une Journée du patrimoine économique, destinée à ouvrir les entreprises au grand public, aux jeunes et aux acteurs de l'enseignement et de la recherche. Cette initiative permettrait de valoriser concrètement les savoir-faire, les technologies, les métiers et les innovations qui structurent nos territoires, tout en renforçant la compréhension mutuelle entre le monde économique et la société.

C'est dans cette articulation étroite entre production de savoirs et mise en œuvre économique que la science peut pleinement contribuer au développement durable, à l'attractivité et à la performance de nos territoires.

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté appelle ainsi à une mobilisation collective pour faire de cette relation science-entreprise un pilier structurant de notre stratégie économique régionale.

Avis sur le rapport 4-I de l'Exécutif régional  
**Feuille de route régionale sur l'eau  
2026-2030**

Rapporteur : Philippe Jean

### **Synthèse du rapport de l'exécutif régional**

Cette feuille de route régionale (FRR) :

- S'inscrit dans le cadre du SRADDET<sup>1</sup> avec lequel elle partage la finalité de "dessiner un projet de territoire durable pour un avenir partagé".
- Est une déclinaison de l'évaluation de la politique régionale de l'eau réalisée en 2022.
- Constitue la contribution territoriale de la Région à la planification écologique en axant le travail sur la cohérence et la complémentarité des actions portées par la Région, vis-à-vis de celles menées par le vaste ensemble des actrices et acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau.
- Vise à porter une vision globale et intégrée de la ressource, permettant de répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et sociaux via une déclinaison en actions opérationnelles.

La Région a fait le choix de se positionner dans cette FRR selon deux axes principaux :

- **Son propre patrimoine** (ex : les lycées).
- **La déclinaison de l'ensemble des enjeux de l'eau dans ses différentes politiques sectorielles.**

Les objectifs stratégiques guidant les actions de la FRR sont :

#### **Objectif 1 : Mobiliser et sensibiliser largement les actrices et acteurs de terrain à la gestion durable de l'eau via les directions du Conseil régional**

- ▶ Pour favoriser une prise de conscience collective, impliquer les décideuses et décideurs et usagères et usagers dans des actions concrètes autour des enjeux quantitatifs et qualitatifs liés à l'eau.

#### **Objectif 2 : Rendre la transition hydrique concrète, accessible et intégrée dans les politiques régionales**

- ▶ En déployant des actions visibles et structurantes à travers les aides, schémas et plans (agriculture, bâtiments, tourisme, urbanisme...), tout en accompagnant les actrices et acteurs et en valorisant la sobriété, les solutions fondées sur la nature (SFN) et les innovations locales.

#### **Objectif 3 : Renforcer la coopération, la transversalité et les synergies territoriales**

- ▶ En agissant de manière coordonnée avec les partenaires institutionnels (État, Agences, Départements, intercommunalités...) et en s'appuyant sur les dispositifs existants (SAGE<sup>2</sup>, PTGE<sup>3</sup>, COP régionale), tout en encourageant le rapprochement entre réseaux thématiques et territoriaux.

#### **Objectif 4 : Participer activement à la gouvernance régionale de l'eau à travers des actions exemplaires et visibles**

- ▶ En affirmant le positionnement de la Région sur ses compétences propres (trame bleue, écoconditionnalités, lycées...) et en évitant les doublons d'intervention, pour assurer la lisibilité de son engagement.

(1) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire.

(2) Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

(3) Projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Le plan d'actions de cette FRR s'articule autour de 4 orientations :

- **ORIENTATION 1 : Préserver et restaurer les corridors écologiques aquatiques, ainsi que les espaces alluviaux et humides,**
- **ORIENTATION 2 : Restaurer la qualité et la quantité des ressources en eau,**
- **ORIENTATION 3 : Accélérer la végétalisation urbaine pour un environnement plus sain et résilient,**
- **ORIENTATION 4 : Former, acculturer et sensibiliser.**

Ces orientations sont déclinées opérationnellement en **22 fiches actions**.

Le CESER a contribué à deux reprises à ce projet de FRR : en novembre 2025 sur le projet global<sup>4</sup> et en février 2026 spécifiquement sur ses fiches agricoles<sup>5</sup>.

---

## **Avis du CESER**

Le CESER souligne que cette FRR marque la volonté de la Région de poser les problématiques de l'eau à un niveau régional. La pertinence de son contenu et de ses objectifs est soulignée.

Néanmoins, le CESER aurait souhaité que cette FRR s'appuie sur un cadre stratégique plus ambitieux et structuré et qu'elle intègre une vision prospective plus affirmée, aussi bien sur la qualité que sur la quantité de la ressource en eau à long terme pour les citoyennes et citoyens de BFC.

Il regrette l'absence de moyens financiers supplémentaires dégagés par la Région permettant de déployer plus amplement les actions de cette FRR à l'exception de la partie "lycées" et "bâtiments régionaux".

Le CESER souligne que cette FRR ne fait que confirmer les constats ainsi que les actions déjà engagées depuis de nombreuses années sur l'eau par de multiples partenaires et actrices et acteurs locaux.

La participation de la Région, aux côtés de l'État, au Comité régional de l'eau (CRE) est un point important dans la cohérence territoriale de la gestion de l'eau. Cette position de coanimation avec le préfet devrait inciter la Région à faire de ce comité un véritable outil permettant d'accompagner les actrices et acteurs de l'eau en facilitant la diffusion et la mise en commun de l'information, des résultats d'études, des données des divers travaux des syndicats et des agences sur l'ensemble du territoire régional.

Cette FRR semble se limiter à un document de synthèse et de cohérence à portée essentiellement interne, n'ouvrant pas à ce stade de transformation ou d'engagement fort de la Région. En effet, en l'état, la dimension volontariste et active de la Région se limite à son propre fonctionnement au travers de sa responsabilité (ex : les lycées) ; cette dimension dynamique aurait mérité d'être envisagée plus largement, dans une évolution de ses actions externes de dialogue et de coordination avec les autres actrices et acteurs impliqués (ex : Agences de l'eau).

En conclusion, le CESER souligne ainsi un décalage notable entre l'importance croissante des enjeux liés à l'eau en BFC et la stabilité de l'implication politique de la Région qui semble se limiter strictement à ses compétences réglementaires, sans chercher à jouer un rôle moteur ou fédérateur.

Le constat rappelant que la Région n'a aucune compétence "eau" semble éteindre toute idée qu'il puisse y avoir d'autres choix politiques possibles, limitant ainsi son action aux strictes nécessités réglementaires (ex : préservation de la biodiversité des milieux aquatiques). C'est là toute la limite d'un tel exercice. Or, comme le CESER l'a déjà rappelé à de nombreuses reprises, la Région pourrait quand même jouer un rôle de sensibilisation, de responsabilisation et de coordination bien qu'elle ne dispose d'aucune compétence directe et obligatoire en la matière. Un tel positionnement questionne l'équilibre du rôle de la Région en tant que copilote du CRE pour lequel le préfet semble être, en fait, l'unique décisionnaire.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 absents).

(4) Contribution à la Feuille de route régionale sur l'eau 2024-2027.

(5) Contribution aux fiches agricoles du projet de feuille de route régionale sur l'eau.

# Déclarations

## **Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF**

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté partage l'importance stratégique de la gestion de l'eau.

Pour les entreprises, il s'agit d'un enjeu à la fois environnemental et économique.

L'accès à la ressource, sa qualité et sa disponibilité conditionnent directement certaines activités.

Dans ce cadre, nous insistons sur la nécessité d'une approche équilibrée.

Les efforts demandés doivent être compatibles avec les réalités économiques.

L'accompagnement des investissements, l'optimisation des usages et l'anticipation des tensions à venir seront déterminants.

La gestion de l'eau doit être pensée comme un facteur de résilience pour les territoires et pour leur tissu économique.

## **Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT**

Parmi les défis qui s'imposent aujourd'hui à l'humanité et qui pèsent lourdement sur le futur de nos modes de vie, de nos modes de consommation, de la présence de la vie sur terre, l'eau est certainement le plus crucial.

Notre région n'échappe pas aux périls qui pèsent sur ce bien commun : baisse des précipitations, manque d'eau dans les sols, baisse anormale des niveaux des lacs, rivières et nappes phréatiques... Avec le changement climatique et la surutilisation des ressources en eau, les phénomènes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses y compris en hiver. Les conséquences des sécheresses sont graves, nombreuses et seront sources de plus en plus de conflits d'usage à l'avenir. La situation nous oblige à repenser tout notre modèle d'utilisation de l'eau.

D'autre part, l'activité humaine est source de nombreuses pollutions des ressources en eau, et la situation s'aggrave de jour en jour. Dans une logique de course à la rentabilité et de production intensive, des solutions polluantes sont souvent privilégiées sur des investissements ou des méthodes alternatives réduisant les rejets de produits dangereux pour l'environnement et la santé humaine.

Les sources de pollution sont nombreuses :

- pollution industrielle : pollution chimique (produits, hydrocarbures...) et thermique (eaux de refroidissement rejetées plus chaudes),
- pollution agricole : déjections animales, engrais azotés, produits phytosanitaires...
- pollution domestique : eaux usées, médicaments, cosmétiques, produits d'entretien, peintures, solvants, huiles de vidange...

Ces pollutions entraînent de nombreuses perturbations des milieux aquatiques, les écosystèmes y vivant reposant sur un équilibre fragile. Elles présentent également des risques pour la santé humaine (bactéries sources de maladies, produits chimiques potentiellement toxiques dont beaucoup des effets sont méconnus à ce jour) et sur l'économie (productions aquacoles et aquatiques, tourisme...).

Autant de compétences régionales qui seront donc de plus en plus impactées. Une prise de conscience collective plus importante doit donc accompagner des choix politiques forts sur nos modes de production et de consommation pour prévenir, ainsi que sur les actions pour réparer. On peut donc s'étonner de la modération de la réaction régionale au regard de l'importance du défi, qui imposerait de regarder au-delà du simple cadre actuel et d'être moteur, inventif et innovant.

Dès aujourd'hui, des leviers existent pour une plus grande implication de la Région dans l'action, au travers de l'accompagnement des acteurs de la gestion de l'eau. À défaut de faire le choix de la prise de compétence "gouvernance" à l'instar d'autres régions, la Bourgogne-Franche-Comté pourrait être plus proactive et stimulante dans le Comité régional de l'eau (CRE) qu'elle a fait le choix de coanimer avec le préfet.

La CGT votera l'avis.

## "La fermeture de lycées n'est pas la solution" à la baisse démographique en Bourgogne-Franche-Comté

**Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a rédigé et adopté un rapport sur « les lycées de demain », ce lundi 27 avril.**

Après avoir triplé dans les années 60 et 70, le nombre des élèves scolarisés au lycée est en baisse. La Bourgogne-Franche-Comté compte dans le public 83.000 lycéens et près de 20.000 étudiants (en BTS ou en classe préparatoire). « D'ici 2035, elle comptera 11.000 lycéens de moins », avance Stéphane Faucogney, président de la commission formation au Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser).

La situation est suffisamment inquiétante pour que l'assemblée – qui a un rôle consultatif auprès de la Région – prenne l'initiative de plancher sur l'avenir des lycées. Dans un rapport adopté lundi 27 avril, le Ceser fait des propositions qu'il soumet aux élus de la Région et aux autorités académiques, qui visent un objectif clair : il faut préserver les lycées qui maillent le territoire.

### **336 millions d'euros en 2026**

Cette donnée de départ n'était pas acquise. La Bourgogne-Franche-Comté est plus que d'autres touchée par la baisse démographique. Elle compte, de plus, un grand nombre d'établissements à petits effectifs – environ 380 élèves seulement à Decize comme à Toucy par exemple. Le nombre de lycées publics est important (128) mais, avec la baisse démographique, beaucoup ont déjà des salles, voire des bâtiments vacants.

La Région paie la note : 336 millions d'euros en 2026. « C'est le deuxième poste budgétaire » de la collectivité, souligne Stéphanie Faucogney.

Pour signer le rapport, les membres du Ceser ont auditionné élus locaux, parents d'élèves, enseignants, chefs d'établissement et rectorat. Ils en tirent une conviction : « la fermeture de lycées n'est pas une réponse », avance Pierre-Alexandre Privolt, co-rapporteur.

La baisse démographique doit au contraire être « considérée comme une opportunité. »

**« Une opportunité de penser différemment l'organisation territoriale de l'offre de formation secondaire et supérieure, de consolider la position du lycée au cœur de l'organisation territoriale et d'améliorer les conditions de vie des élèves et des personnels. »**

Pierre-Alexandre Privolt (co-rapporteur)

« Il n'existe pas de modèle unique pour les lycées de demain », souligne-t-il, appelant à une gestion des lycées moins centralisée grâce à un « contrat territorial » que la Région et le lycée bâtiraient avec les acteurs locaux, « y compris sur les questions de mobilité et d'hébergement ».

## **Les principales préconisations du Ceser**

- Expérimenter des parcours complets, du primaire au supérieur dans un même établissement.
- Mettre en œuvre un plan de sauvegarde des lycées professionnels à faibles effectifs dans les zones rurales, notamment en ouvrant des formations spécifiques et rares.
- Élargir les possibilités d'options ou de spécialités proposées par les établissements, si besoin en développant l'enseignement à distance.
- Lancer un "plan BTS" régional, notamment dans les filières où il y a beaucoup de places vacantes, en repensant les quotas de places réservées aux bacs pros.
- Améliorer la qualité de vie dans le lycée avec de nouveaux espaces aménagés pour se détendre, étudier ou s'isoler.
- Ouvrir (moyennant une contribution à l'utilisation) les locaux à des tiers-lieux, jardins partagés, activités associatives ou de santé...

28/04/2026 17:31

## RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 29 avril



*L'instance de la société civile organisée demande à l'exécutif régional d'«explicitier davantage les motifs permettant de comprendre l'abandon de certains projets». Le CESER a adopté un rapport sur les lycées de demain.*

*Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 28 avril 2026 :*

**"Tant que nous sommes debout, nous œuvrerons à être utiles et à honorer les missions qui nous ont été confiées !"**

La présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté, Élise Moreau et les conseillères et conseillers se sont réunis hier à Dijon. Ils ont adopté un rapport d'autosaisine portant sur les lycées de demain et six avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional.

Après avoir observé une minute de silence en hommage à Patrick Viverge, conseiller représentant le Secours catholique, décédé il y a quelques jours, la Présidente a ouvert la séance en présence des vice-présidents Michel Neugnot et Willy Bourgeois.

La présidente a rappelé la situation critique dans laquelle se trouve les CESER depuis l'adoption du projet de loi sur la simplification de la vie économique rendant les CESER facultatifs. "Nous ne pouvons que dénoncer avec force la méthode employée comme le fond de cette disposition. Introduite sans concertation, sans évaluation, et sans aucun lien avec l'objet du texte, elle fragilise profondément la place de la société civile organisée dans nos territoires et remet en cause un équilibre démocratique essentiel."

La Présidente a précisé les différentes mobilisations en cours pour réagir, interpellier et dénoncer cette disposition.

"Ancré dans la réalité, enraciné dans nos territoires, utile pour éclairer l'action publique et indispensable pour faire vivre la démocratie dans toutes ses dimensions", le CESER s'est ainsi emparé d'un sujet majeur et d'actualité : "Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ?". Face aux transitions majeures à venir, ce rapport propose une réflexion prospective sur l'offre éducative et sur le maillage territorial des établissements secondaires, dont la Région assure la compétence.

Parmi les six avis adoptés sur des rapports de l'exécutif, l'un concerne la décision modificative n°1 du budget de la Région.

Les conseillères et conseillers ont également pu assister à une présentation d'un rapport réalisé par la Chambre régionale des comptes sur le patrimoine monumental, proposée par Emmanuel Roux, Président.

## **Synthèse du rapport adopté**

### **Quels modèles pour les lycées de demain ?**

Le modèle actuel des lycées est à repenser face à la baisse du nombre de jeunes, au maillage dense d'établissements souvent de petite taille, aux contraintes budgétaires accrues et aux enjeux forts en matière d'équité territoriale.

Le CESER s'est saisi de cette problématique stratégique pour l'avenir des territoires et apporte, à travers son rapport, un éclairage aux instances décisionnelles principalement la Région.

Selon le CESER, il n'existe ni modèle unique ni solution universelle pour les lycées de demain. Les douze préconisations formulées visent à accompagner la diversité des territoires et des publics, en privilégiant une meilleure utilisation de l'existant, une adaptation fine aux réalités locales et une ouverture accrue des lycées sur leur environnement.

## **Synthèses des avis adoptés**

### **Envisager le report de certains emprunts, dans un contexte de taux incertain**

La Décision modificative n°1 pour l'exercice 2026 permet de procéder aux ajustements budgétaires. Dans cet avis, le CESER préconise à la Région d'explicitier davantage les motifs permettant de comprendre l'abandon de certains projets. Il constate un ajustement budgétaire important de 8 M€ sur la dette, ce qui va obliger la Région à contenir encore davantage ses dépenses. Il propose de porter une vigilance spécifique sur l'évolution des taux, compte tenu d'une situation internationale très incertaine.

Le CESER préconise à la Région d'étudier la possibilité de différer la contractualisation de certains emprunts au second semestre 2026, afin profiter d'une éventuelle baisse des taux. Enfin, le CESER formule des observations relatives aux différentes politiques régionales.

La déclinaison 2026 du plan de mandat 2021-2028 a été construite en prenant en compte les nouvelles contraintes financières et budgétaires. Chaque année, le CESER rend un avis sur la base des contributions des commissions thématiques.

### **Inquiétudes quant à la capacité de la Région à poursuivre le soutien à l'apprentissage**

Le Bilan de la stratégie régionale pour l'accompagnement du développement de l'apprentissage 2025 constitue le rapport annuel sur les dépenses en faveur de l'apprentissage imposé par la loi à la Région.

Le CESER partage les conclusions du bilan établi par la Région, notamment les inquiétudes quant à sa capacité à poursuivre le soutien à l'apprentissage face à la réduction brutale des moyens financiers. L'absence totale de marge de manœuvre de la collectivité régionale est regrettable, d'autant qu'une politique de formation doit pouvoir se construire sur le temps long.

### **Le désengagement de l'État et la baisse brutale des financements sont inquiétants quant à l'avenir de l'apprentissage**

Apprentissage : abrogation et modification de règlements d'intervention à la suite de la division par deux des dotations versées aux Régions au titre du soutien à l'apprentissage.

Le CESER relève que la Région maintient son appui aux secteurs d'activité déjà accompagnés ces dernières années, tout en regrettant la suppression de l'axe dédié au développement de l'offre de formation dans les territoires. Cet axe répondait pourtant à des préconisations régulièrement formulées dans les travaux récents et en cours du CESER, lesquels soulignent l'importance d'une offre de formation solidement ancrée dans les territoires, au plus près des besoins exprimés par les acteurs et actrices locaux.

---

**[Le dossier du CESER Bourgogne-Franche-Comté avec le détail des avis](#)**

## Éducation

# Le futur des lycées en question

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) a rédigé et adopté un rapport sur « les lycées de demain ». Pour l'assemblée, « la fermeture de lycées n'est pas une réponse » et la baisse démographique doit inciter à revoir l'organisation de l'offre de formation.

**ALEXANDRE CACCIVIO**  
reporters.yr@centrefrance.com

**A**près avoir triplé dans les années 1960 et 70, le nombre des élèves scolarisés au lycée est en baisse. La Bourgogne Franche-Comté compte dans le public 83.000 lycéens et près de 20.000 étudiants (en BTS ou en classe préparatoire). « D'ici 2035, elle comptera 11.000 lycéens de moins », avance Stéphane Faucogney, président de la commission formation au Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). L'assemblée, qui a un rôle consultatif auprès de la Région, a pris l'initiative de plancher sur l'avenir des lycées. Dans un rapport adopté hier, elle fait des propositions aux élus de la Région et aux autorités académiques, qui visent un objectif clair : préserver les lycées du territoire.

### Baisse démographique

Cette donnée de départ n'était pas acquise. La Bourgogne Franche-Comté est plus que d'autres touchée par la baisse démographique. Elle compte, de plus, un grand nombre d'établissements à petits effectifs : environ 380 élèves seulement à Decize et à Toucy, par exemple. Le nombre de lycées publics est important (128) mais, avec la baisse démographique, beaucoup ont déjà des salles voire des bâtiments vacants. La



Le Ceser a rédigé un rapport sur les lycées de la région. PHOTO D'ILLUSTRATION CÉLINE NIEL

Région paie la note : 336 millions d'euros en 2026. « C'est le deuxième poste budgétaire », souligne Stéphane Faucogney.

Les membres du Ceser ont auditionné élus locaux, parents d'élèves, enseignants, chefs d'établissement et rectorat. Ils en tirent une conviction : « la fermeture de lycées n'est pas une réponse », avance Pierre-Alexandre Privolt, co-rapporteur. La baisse démographique doit au contraire être « considérée comme une opportunité de penser différemment l'organisa-

tion territoriale de l'offre de formation secondaire et supérieure, de consolider la position du lycée au cœur de l'organisation territoriale et d'améliorer les conditions de vie des élèves et des personnels ».

« Il n'existe pas de modèle unique pour les lycées de demain », souligne-t-il, appelant à une gestion des lycées moins centralisée grâce à un « contrat territorial » que la Région et le lycée bâtiraient avec les acteurs locaux, « y compris sur les questions de mobilité et d'hébergement ». ●

29/04/2026 19:12

## RÉGION : Jérôme Durain dénonce «l'inflation démagogique» consécutive à «la vie chère»



«Nos politiques de transition énergétique contribuent également au pouvoir d'achat», a argumenté le président de Région, ce mercredi 29 avril, à Dijon. Jean-Marie Sermier a incité à «revenir à la real politik» tandis que Julien Odoul considérait que «moins les habitants ont d'argent, plus ils ont d'idéologie». Denis Thuriot a appelé à la «coopération» entre les collectivités.



La session du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ce mercredi 29 avril 2026, à Dijon, a été riche en débats de fond plutôt qu'en polémiques. Post-municipales, chaque président de groupe a tiré un bilan des élections, chaque camp ayant trouvé des arguments pour indiquer avoir gagné.

Jérôme Durain est revenu sur des éléments avancés la veille en conférence de presse ([lire notre article](#)), a annoncé une mesure pour certains usagers des TER et s'est félicité de l'investissement d'Arabelle Solutions dans le champ industriel.

Ses opposants ont critiqué les choix budgétaires du président de Région plutôt que la réduction de dotations de l'État tandis que ses soutiens ont fait l'inverse.



### **Jérôme Durain annonce «sanctuariser le premier pallier de notre tarification TER»**

Dès le début de son discours liminaire, Jérôme Durain adresse ses «félicitations républicaines» aux élus issus des dernières municipales. Tous les présidents de groupe feront de même avec des nuances dans leurs commentaires.

«Nous avons besoin que la Bourgogne-Franche-Comté avance en pack avec tous ceux que le suffrage universel a désigné pour exercer des responsabilités locales», ajoute le président de la Région.

Devant «l'inflation démagogique» consécutive à «la vie chère», le responsable de l'exécutif régional fait œuvre de pédagogie en listant les mesures de pouvoir d'achat de la collectivité comme la mobilisation annuelle de 50 à 60 millions d'euros pour prendre en charge une partie du coût des repas dans les cantines des lycées.

L'orateur annonce alors un engagement demandé à la SNCF consistant à «sanctuariser le premier pallier de notre tarification [TER], c'est à dire les petites distances empruntées essentiellement par ceux qui vont travailler chaque jour».

«Nos politiques de transition énergétique contribuent également au pouvoir d'achat», souligne le socialiste en mentionnant une enveloppe annuelle de 7,6 millions d'euros pour soutenir des travaux dans les logements sociaux qui divisent «par trois ou quatre les consommations d'énergie» des locataires concernés.

Du côté de la vie étudiante, le partenariat avec le CROUS représente un engagement de 7,7 millions d'euros annuellement pour 2.500 étudiants boursiers.

### **Pas de «coup de pouce» pour les carburants**

Fort de ces exemples, Jérôme Durain revendique donc d'«agir pour plus de protection, plus de solidarité, plus de souveraineté locale».

En revanche, le président de Région repousse les demandes du Rassemblement national concernant un éventuel «coup de pouce crédible sur les prix à la pompe», ce qui reviendrait à une aide d'«un centime le litre». «Dire que c'est

fait que le gouvernement réduise des crédits dédiés à la formation : «l'État se retire brutalement, sacrifie l'avenir et laisse la Région gérer la pénurie».

Dénonçant «un système libéralisé», le président de Région précise que si 1.700 places seront supprimées, 3.420 places seront «sanctuarisées» en fléchant des crédits régionaux vers «les territoires les plus en difficulté», «les secteurs d'activité les plus en tension» et «les personnes les plus fragiles socialement».

#### **«L'agriculture est une filière économique essentielle pour notre région»**

En abordant la signature d'une convention de partenariat avec la chambre régional d'agriculture, couvrant l'enveloppe de 150 millions d'euros pour la période 2026-2028, Jérôme Durain se félicite «du retour d'une relation de travail normalisée entre la Région et la profession [agricole]», en saluant l'action du président de la chambre consulaire Vincent Lavier.

«[La convention] n'occulte pas la problématique du FEADER mais, là aussi, nous progressons dans le bon sens», glisse celui qui a succédé à Marie-Guite Dufay.

«L'agriculture est une filière économique essentielle pour notre région et un secteur essentiel de notre souveraineté», développe l'orateur qui souligne des «enjeux majeurs»: création de «valeur ajoutée locale», revenu des agriculteurs, renouvellement des générations, conséquences du changement climatique...

#### **«Le sujet de la ressource en eau doit se penser sur le temps long»**

Entre sécheresse et inondations, «nous voyons les conséquences de réchauffement climatique sur la ressource en eau», constate Jérôme Durain dans la foulée. «Le sujet de la ressource [en eau] doit se penser sur le temps long.»

De façon connexe, le président de Région a rencontré la directrice de Voies navigables de France pour «passer en revue» les problématiques que connaissent les canaux : modernisation des infrastructures, effets du changement climatique et développement des usages.

Au passage, le responsable de l'exécutif régional annonce «un dialogue stratégique» qui sera proposé aux Départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne sur l'avenir du canal de Bourgogne, «véritable joyau de notre région».

#### **«La Bourgogne-Franche-Comté reste une grande région industrielle»**

Parmi les rares «bonnes nouvelles sur le plan économique», Jérôme Durain se félicite de l'annonce par EDF de la création par sa filiale Arabelle Solutions d'une nouvelle usine d'échangeurs de chaleur à Chalon-sur-Saône ([lire le communiqué](#)).

«C'est la confirmation que la Bourgogne-Franche-Comté reste une grande région industrielle, qui construit l'énergie de demain et attire les projets d'envergure mondiale», déclare-t-il, sans que cela efface «une histoire douloureuse», en référence au rachat temporaire d'Arabelle Solutions par General Electric.



### **Pour Jean-Marie Sermier, «il faut revenir à la *real politik*»**

Président du groupe politique d'opposition Rassemblement de la droite, du centre et des écologistes indépendants, Jean-Marie Sermier (LR) salue notamment la «victoire historique» de Ludovic Fagaut (LR), à Besançon, et le succès de Charles Landre (LR), au Creusot, puis témoigne de son «respect» ainsi que de son «soutien» aux maires ruraux avant de se projeter dans la séquence électorale 2027-2028 : «il faudra du courage pour écouter ce que les gens nous disent».

«Ni l'extrême-droite, ni l'extrême-gauche n'ont gagné», analyse l'adhérent des Républicains, «ils ont même été massivement rejetés». «L'extrême-gauche a perdu et fait perdre dans quasiment toutes les communes.»

Face à la première décision modificative budgétaire, Jean-Marie Sermier alerte sur une «fuite en avant» des annulations de crédits et déplore «des investissements reportés». L'opposant note l'augmentation de l'encours de la dette et attend avec impatience l'ajustement du Plan pluriannuel d'investissement.

«Il faut revenir à la *real politik*, à réduire la voilure de ce qui possible de faire, à accepter de prioriser les investissements et éviter d'hypothéquer les services de demain car ce sont les jeunes qui paieront la note», analyse-t-il tout en relevant que des orientations vont «dans le bon sens» comme l'agriculture – soit «2% des crédits d'investissement» – mais «il faut améliorer la politique agricole, la rendre plus simple et plus lisible».

### **«La mégarégion a éloigné les habitants de leur centre de décision»**

À l'heure des débats sur une éventuelle sortie de la collectivité européenne d'Alsace de la Région Grand Est, l' élu du Jura considère que «la mégarégion a brouillé les repères et éloigné les habitants de leur centre de décision» alors que la Bourgogne et la Franche-Comté présentent «deux identités fortes et deux histoires distinctes».



Président du groupe d'opposition Rassemblement national Bourgogne-Franche-Comté, Julien Odoul (RN) salue l'arrivée de la Côte-d'Or Myriam Peronne – qui représente «la France laborieuse» et succède à René Lioret (RN), démissionnaire (voir ci-dessous) – et l'élection d'Olivier Damien (RN) comme maire de Saint-Boil, en Saône-et-Loire.

Le porte-parole du Rassemblement national défend alors les résultats du parti aux municipales qui, en Bourgogne-Franche-Comté, passe de 8 à 150 conseillers municipaux entre 2020 et 2026.

«Le parti que représente M. Sermier représente 4% à l'échelle nationale si j'en crois les dernières élections présidentielles», glisse-t-il malicieusement tout en considérant une «sanction pour la gauche» en Bourgogne-Franche-Comté avec des «déroutes au Creusot, (...) à Besançon, (...) à Venarey-Les-Laumes, (...) à Cosne-sur-Loire, (...) à Talant».

Julien Odoul a beau jeu saluer la «belle victoire» de Nicolas Soret (PS), à Joigny, après l'avoir battu aux dernières législatives.

Au chapitre budgétaire, l'élu populiste brandit la «double peine» qu'il estime reçue par les habitants : «moins ils ont d'argent, plus ils ont d'idéologie». L'opposant raille «les larmes de crocodile» de Jérôme Durain, le Parti socialiste ayant «accepté la punition fiscale» lors de l'adoption de la loi de finances.

«Les macronistes ne voient dans les collectivités locales que des vaches à lait, (...) c'est toujours plus de contraintes, moins de crédits et plus de mépris», poursuit le tenant du camp national, cette fois du social-libéral Denis Thuriot (REN).

### **Le RN renouvelle sa critique du CESER**

Julien Odoul appelle l'exécutif à «se désengager de tout ce qui ne sert pas l'intérêt général, (...) ce qui est accessoire et dispendieux» dont le CESER «double qui ne sert à rien si ce n'est à satisfaire vos amis politiques».

«Ce qui passe dans le monde, c'est assez simple, on s'en prend, partout, quand on est avec un pouvoir fort, aux médias, aux droits constitutionnels, aux tribunaux, aux instances démocratique», réagira Jérôme Durain à l'adresse de Julien Odoul, «vous ne faites pas exception à ce grand mouvement». «Quand on s'en prend au CESER, c'est une façon de contester la démocratie.»

Alors que, selon l'Icaunais, «dans le nord de l'Yonne, des territoires entiers sont ravagés par l'insécurité», celui-ci incite la collectivité à «prendre sa part» en matière de sécurité.

Le porte-parole du RN conclut en saluant l'action d'Éric Ciotti (UDR), nouveau maire de Nice : «nous allons mettre un peu de salade niçoise au menu de votre bœuf bourguignon qui a beaucoup trop de gras».



Bourgogne-Franche-Comté

## Face aux baisses d'effectifs, les pistes du Ceser pour les « lycées de demain »

Des lycées de Bourgogne-Franche-Comté vont-ils devoir fermer leurs portes dans les dix prochaines années, faute d'un nombre d'élèves suffisant ? Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) s'est saisi de cet enjeu majeur et a adopté un rapport listant toute une série de préconisations pour éviter cette éventualité.

Près de 2 300 élèves en moins d'ici 2032, une perte qui s'élève à environ 11 000 à l'horizon 2035 (sur un peu plus de 83 000 aujourd'hui). Voilà, selon les prévisions, le défi démographique auxquels devront faire face les 128 lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté.

Un enjeu majeur dont s'est « autosaisi » le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), à l'origine d'un rapport présenté et adopté le lundi 27 avril lors de son assemblée plénière.

« Quels modèles pour les lycées de demain ? », se sont interrogés les conseillers issus de la société civile, qui se sont penchés sur « l'organisation



Le rapport du Ceser préconise notamment un « plan de sauvegarde des lycées professionnels à faible effectif », particulièrement nombreux en Bourgogne-Franche-Comté. Photo d'illustration Emma Buoncristiani

territoriale » des 128 lycées de la région et sur « les conditions nécessaires à leur adaptation », afin « d'identifier des voies pour garantir dans la durée leur capacité à remplir pleinement leurs missions ».

En clair, comment conserver ce « maillage territorial » notamment en zone rurale et éviter la fermeture de certains établissements.

### « Repenser les conditions d'apprentissage »

De leur travail, les membres de la commission formation et recherche ont tiré quatre grandes orientations se déclinant en douze préconisations. « La baisse démographique doit être envisagée comme une opportunité permettant

de repenser les conditions d'apprentissage, de renforcer l'accompagnement des élèves et de redéfinir les usages des espaces et des temps scolaires », souligne Stéphane Fauconney, président de la commission formation et recherche du Ceser.

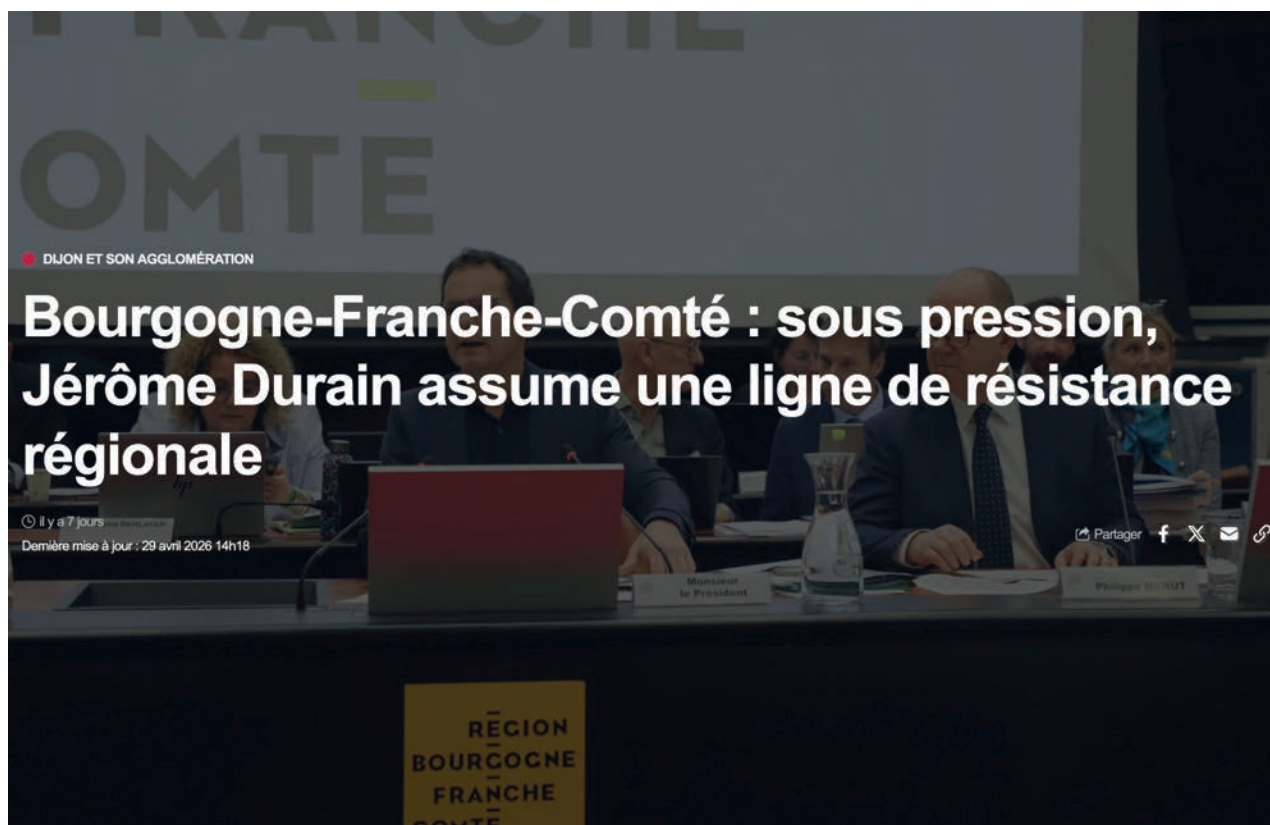
Parmi les pistes envisagées, « l'instauration systématique d'un contrat territorial lycée »

afin de « fédérer les acteurs locaux », mais aussi « expérimenter d'autres modèles de fonctionnement comme les parcours complets du primaire au supérieur dans un même établissement », ou encore « repenser l'organisation des lignes de transport scolaire pour ne pas excéder 40 minutes entre le domicile et le début ou la fin des cours ».

### « Maintenir une offre éducative de proximité et de qualité »

« L'objectif de nos préconisations est de maintenir une offre éducative de proximité et de qualité », résume Stéphane Fauconney, plaidant pour « un changement d'approche et de méthode » visant à « considérer le lycée non plus comme un espace strictement sanctuarisé d'éducation mais comme un lieu plus ouvert, davantage en interaction avec son environnement, ses partenaires et son territoire ». Ce rapport sera présenté en commission thématique du conseil régional, le 27 mai.

● Guilhem George



© Région BFC

À Dijon, dans l'hémicycle du conseil régional, le ton était donné dès les premières minutes. [À l'ouverture de l'assemblée plénière des 29 et 30 avril 2026](#), le président de la Région Jérôme Durain a livré un discours dense, structuré et résolument politique. Pendant près d'une heure, l'exécutif régional a déroulé une feuille de route ambitieuse, entre défense du pouvoir d'achat, arbitrages budgétaires contraints et affirmation d'un rôle protecteur face aux crises.

Derrière la présentation institutionnelle, un fil conducteur s'impose : celui d'une collectivité qui entend amortir les chocs — économiques, sociaux et géopolitiques — tout en assumant un rapport de force de plus en plus marqué avec l'État.

### **Une entrée en matière institutionnelle... mais déjà très politique**

L'ouverture du discours de Jérôme Durain n'avait rien d'anodin. Derrière les formules protocolaires, le président de la Région Bourgogne-Franche-Comté pose immédiatement un cadre politique clair : celui d'une majorité qui revendique son ancrage territorial et sa proximité avec les habitants.

En saluant les élus municipaux et intercommunaux récemment renouvelés, il insiste sur une « respiration démocratique » qui marque, selon lui, une relance du dialogue avec les territoires. Une manière de rappeler que l'action régionale ne peut exister sans un maillage local solide.

Dans le même mouvement, il défend fermement le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), qu'il refuse de voir relégué au rang d'ajustement budgétaire. « Le CESER ne sera pas une variable d'ajustement », insiste-t-il, affirmant ainsi une conception exigeante de la démocratie régionale, intégrant pleinement la société civile.

La présence de représentants lycéens dans l'hémicycle est également mise en avant. Un symbole assumé : celui d'une Région qui entend associer la jeunesse à la réflexion publique et inscrire son action dans le temps long.

### **Un discours rapidement rattrapé par les crises internationales**

Mais ce moment institutionnel bascule rapidement vers un constat plus sombre. Le président élargit le propos, quitte le terrain local pour évoquer une situation internationale « *très dégradée* ». Les tensions au Moyen-Orient, le blocage du détroit d'Ormuz et la crise énergétique qui en découle ne sont pas présentés comme des événements lointains. Ils sont, au contraire, directement reliés aux réalités locales.

« *Nous en payons déjà le prix fort* », alerte Jérôme Durain, évoquant l'impact immédiat sur les finances régionales, notamment dans les secteurs des mobilités et des lycées, particulièrement énergivores.

Carburants en hausse, énergies coûteuses, inflation du quotidien : le président décrit une pression généralisée qui touche à la fois les ménages, les entreprises et les collectivités. En installant ce cadre, il construit un récit politique précis : celui d'une Région prise dans une crise globale qu'elle ne maîtrise pas, mais dont elle doit gérer les conséquences.

### **Pouvoir d'achat : une démonstration politique, chiffres à l'appui**

Face à ce constat, Jérôme Durain déploie ce qui constitue le cœur de son argumentation : la défense du pouvoir d'achat. Et pour cela, il choisit une stratégie claire : démontrer plutôt qu'affirmer. Dans les lycées, la Région prend en charge une part importante des coûts de restauration. Pour un repas évalué à environ 10 euros, les familles ne paient souvent que 3,69 à 5 euros. « *C'est entre 50 et 60 millions d'euros qui vont directement aux familles* », rappelle-t-il.

Même logique pour les transports :

- les trains régionaux sont massivement subventionnés,
- les transports scolaires restent gratuits dans les zones concernées,
- les lignes de bus sont accessibles à tarif unique.

« *Sur un billet de train à 100 euros, la Région en paye 70* », souligne-t-il, insistant sur l'effort consenti par la collectivité. Annonce notable : le gel des tarifs sur les petites distances, utilisées quotidiennement par les travailleurs. Une mesure ciblée, pensée comme une réponse directe à la hausse du coût de la vie. « *Le pouvoir d'achat à la Région, c'est le matin, le midi, le soir* », martèle le président. Une formule qui résume sa ligne : une action continue, concrète, et visible.

### **Un affrontement assumé avec l'État**

Mais derrière cette politique volontariste, les contraintes budgétaires sont lourdes. Et sur ce point, le ton change nettement. Jérôme Durain désigne clairement un responsable : l'État. Il évoque des prélèvements à hauteur de 80 millions d'euros en deux ans, ainsi qu'un désengagement progressif dans plusieurs domaines clés, notamment la formation professionnelle.

« *On peut faire mieux pour créer une relation de confiance* », glisse-t-il, dans une critique à peine voilée. La conséquence est directe : la Région doit revoir ses ambitions à la baisse. Dans le domaine de la formation, la réduction des financements entraîne la suppression d'environ 1 700 places. Une décision assumée, mais contrainte. Ce passage marque un véritable tournant dans le discours. Le président ne se contente plus de décrire : il accuse, il alerte, il politise.

### **Former moins, mais cibler mieux : un choix sous contrainte**

Face à cette situation, la Région adapte sa stratégie. Plutôt que de maintenir une offre large, elle choisit de concentrer ses moyens là où ils sont jugés les plus utiles : auprès des publics les plus fragiles, dans les territoires ruraux et dans les secteurs économiques en tension. Un recentrage présenté comme un choix de responsabilité.

Mais en filigrane, une réalité s'impose : la collectivité ne peut plus tout faire. Dans une région où le chômage repart à la hausse et où une partie de la jeunesse reste sans formation ni emploi, ce redimensionnement soulève des interrogations. Jérôme Durain lui-même le reconnaît implicitement : les marges de manœuvre se réduisent.

### **Agriculture : un pilier stratégique pour la souveraineté régionale**

Le président consacre ensuite un long développement à l'agriculture, qu'il présente comme un secteur clé. Dans une région profondément marquée par cette activité, les enjeux sont multiples : revenus des exploitants, transition climatique, renouvellement des générations, dépendance aux intrants.

Pour y répondre, une convention avec la Chambre régionale d'agriculture est annoncée, dotée de 150 millions d'euros sur trois ans. Mais au-delà du montant, c'est la logique qui est mise en avant : renforcer la souveraineté alimentaire, soutenir la production locale et sécuriser les filières. «

*L'agriculture est un secteur essentiel de notre souveraineté », insiste le président.*

### **L'eau, un enjeu stratégique majeur pour les années à venir**

Autre axe fort : la gestion de l'eau. Le constat est sans appel. Entre sécheresses extrêmes — avec des cours d'eau pouvant disparaître localement — et épisodes d'inondation, la ressource devient instable. Face à cela, la Région entend structurer une réponse globale, intégrant les enjeux environnementaux, économiques et territoriaux.

Quatre axes sont définis :

- préserver les milieux aquatiques,
- améliorer la gestion de la ressource,
- adapter les espaces urbains,
- sensibiliser les populations.

*« La ressource doit se penser sur le temps long », insiste Jérôme Durain. Un virage stratégique, qui inscrit l'action régionale dans une logique d'anticipation plutôt que de réaction.*

### **Cybersécurité, addictions, transports : de nouveaux champs d'intervention**

Le discours aborde également des sujets plus transversaux, révélateurs de l'évolution du rôle des Régions. La cybersécurité s'impose désormais comme une priorité. *« Personne n'est à l'abri »,* rappelle le président, évoquant les attaques visant administrations et entreprises. Une mission a été confiée à l'agence régionale du numérique pour renforcer la protection des infrastructures.

Parallèlement, un travail est engagé sur les addictions, avec des expérimentations dans plusieurs lycées. Drogues, alcool, écrans : le phénomène est traité dans toute sa complexité. Enfin, des discussions sont en cours avec la gendarmerie et la SNCF pour renforcer la sécurité dans les trains régionaux. Autant de sujets qui témoignent d'un élargissement progressif des responsabilités régionales.

### **Économie : entre fragilités industrielles et signaux positifs**

Sur le plan économique, le discours oscille entre inquiétude et optimisme mesuré. Jérôme Durain évoque les difficultés de certaines entreprises et les menaces pesant sur l'emploi dans certains territoires industriels. Mais il met également en avant des perspectives positives, comme l'investissement d'Arabelle Solutions à Chalon-sur-Saône.

*« C'est la confirmation que notre région reste une grande région industrielle », affirme-t-il. Un*

message destiné à rassurer, dans un contexte de mutations économiques profondes.

### **Transparence et éthique : restaurer la confiance**

En conclusion, le président aborde un enjeu plus politique : la confiance démocratique. Face à la défiance croissante envers les institutions, il propose de renforcer les outils existants :

- renouvellement du comité d'éthique,
- création d'un dispositif de signalement indépendant,
- partenariat avec Transparency International.

L'objectif est clair : garantir la probité de l'action publique et restaurer la confiance des citoyens.

### **Une Région entre protection et contraintes**

Au terme de ce discours, une ligne politique se dessine nettement. La Région Bourgogne-Franche-Comté se positionne comme :

- un bouclier social face à l'inflation,
- un acteur économique engagé,
- une collectivité sous pression budgétaire,
- et une institution en adaptation permanente.

Mais une question demeure : jusqu'où cette stratégie pourra-t-elle tenir ? Car derrière l'affirmation d'un volontarisme régional, une réalité s'impose : celle de marges de manœuvre de plus en plus réduites. Un équilibre fragile, que l'exécutif régional devra désormais concrétiser dans ses décisions.

---

Bourgogne-Franche-Comté

## Face aux baisses d'effectifs, les pistes du Ceser pour les « lycées de demain »

Des lycées de Bourgogne-Franche-Comté vont-ils devoir fermer leurs portes dans les dix prochaines années, faute d'un nombre d'élèves suffisant? Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) s'est saisi de cet enjeu majeur et a adopté un rapport listant toute une série de préconisations pour éviter cette éventualité.

Près de 2 300 élèves en moins d'ici 2032, une perte qui s'élève à environ 11 000 à l'horizon 2035 (sur un peu plus de 83 000 aujourd'hui). Voilà, selon les prévisions, le défi démographique auxquels devront faire face les 128 lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté.

Un enjeu majeur dont s'est « autosaisi » le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), à

l'origine d'un rapport présenté et adopté le lundi 27 avril lors de son assemblée plénière.

« Quels modèles pour les lycées de demain? », se sont interrogés les conseillers issus de la société civile, qui se sont penchés sur « l'organisation territoriale » des 128 lycées de la région et sur « les conditions nécessaires à leur adaptation », afin « d'identifier des voies pour garantir dans la durée leur capacité à remplir pleinement leurs missions ».

En clair, comment conserver ce « maillage territorial » notamment en zone rurale et éviter la fermeture de certains établissements.

### « Repenser les conditions d'apprentissage »

De leur travail, les membres de la commission formation et recherche ont tiré quatre grandes orientations se déclinant en douze préconisations.



Le rapport du Ceser préconise notamment un « plan de sauvegarde des lycées professionnels à faible effectif », particulièrement nombreux en Bourgogne-Franche-Comté. Photo d'illustration Emma Buoncristiani

« La baisse démographique doit être envisagée comme une opportunité permettant de repenser les conditions d'apprentissage, de renforcer l'accompagnement des élèves et de redéfinir les usages des espaces et des temps scolaires », souligne Stéphane Fauconney, président de la com-

mission formation et recherche du Ceser.

Parmi les pistes envisagées, « l'instauration systématique d'un contrat territorial lycée » afin de « fédérer les acteurs locaux », mais aussi « expérimenter d'autres modèles de fonctionnement comme les parcours complets du primai-

re au supérieur dans un même établissement », ou encore « repenser l'organisation des lignes de transport scolaire pour ne pas excéder 40 minutes entre le domicile et le début ou la fin des cours ».

### « Maintenir une offre éducative de proximité et de qualité »

« L'objectif de nos préconisations est de maintenir une offre éducative de proximité et de qualité », résume Stéphane Fauconney, plaidant pour « un changement d'approche et de méthode » visant à « considérer le lycée non plus comme un espace strictement sanctuarisé d'éducation mais comme un lieu plus ouvert, davantage en interaction avec son environnement, ses partenaires et son territoire ». Ce rapport sera présenté en commission thématique du conseil régional, le 27 mai.

● Guilhem George



ÉDITO

HOMMES ET CHIFFRES

ENTREPRISES

INVITÉS / ENTRETIENS

ANNONCES LÉGALES

## COLLECTIVITÉS

## Mettre le lycée au cœur du territoire

**Région BFC.** Première autosaisine de la mandature, le rapport sur le devenir des lycées tient compte du déclin démographique quoique contrasté des élèves et du vieillissement des personnels.

Lecture 4 min

Partager:

Publié le 7 mai 2026 • Emmanuelle de Jesus



Deuxième poste budgétaire régional (336 M€) en BFC, les lycées étaient l'objet du dernier rapport du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), fruit d'une autosaisine de l'organisme. Il s'inscrit dans un climat tendu, la loi sur la simplification de la vie économique ayant en effet rendu l'existence des Ceser facultative, soumis au bon vouloir de l'exécutif régional. Plusieurs parlementaires ont d'ailleurs saisi le Conseil constitutionnel pour contester cette suppression, arguant de l'importance de ces regards de la société civile pour éclairer les politiques publiques. C'est dans ce contexte de résistance institutionnelle que le Ceser BFC présente ses préconisations, articulées autour de quatre axes majeurs pour adapter les lycées aux réalités de demain, la première d'entre elles étant la déprise démographique puisqu'on évalue à 11.000 en 2035 le nombre d'élèves en moins par rapport à l'effectif actuel de 83.000 lycéens.

Le premier levier identifié est la modernisation de la gouvernance. L'idée phare est l'instauration d'un « *contrat territorial lycée* ». Ce nouvel outil, déployé à l'échelle du bassin de vie, doit permettre de mettre autour d'une même table les élus, la communauté éducative et les acteurs socio-économiques. L'objectif, coordonner de manière cohérente l'offre de formation, mais aussi les questions cruciales de mobilité et d'hébergement et mettre le lycée au cœur de l'organisation territoriale. Pour sceller ce lien, le rapport demande un renforcement de la présence des élus régionaux au sein des conseils d'administration des établissements.

## Hybrider les bâtiments

Face aux contraintes budgétaires et à la baisse du nombre d'élèves, le Ceser prône l'optimisation : plutôt que de supprimer des classes voire des établissements, l'instance suggère de mutualiser les moyens. Restauration, maintenance, partage d'équipements : l'idée est de réaliser des économies d'échelle sans altérer la qualité du service. Le rapport invite également à expérimenter de nouveaux modèles organisationnels, plus souples, pour garantir la viabilité économique des petites structures, et imaginer dès la phase de travaux les possibilités d'hybridation du lieu. En ouvrant, par exemple, les plateaux techniques à la formation pour adultes ou en accueillant des associations, l'établissement devient un pilier du développement territorial.

## Carte des formations

Le Ceser appelle à un plan de sauvegarde spécifique pour les lycées professionnels ruraux. Pour ces établissements isolés, la solution résiderait dans l'ouverture de formations de « niche » ou à forte demande. L'enseignement hybride (utilisation du numérique et du travail en réseau) ainsi que les partenariats accrus en resserrant les liens entre lycées, CFA et entreprises via les Campus des métiers et des qualifications, garantiraient le maintien des options à faibles effectifs et d'un maillage territorial des lycées généraux et pro essentiel dans une région BFC essentiellement rurale.

Enfin, le Ceser insiste sur la qualité de vie et l'ancrage local via une adaptation fine des transports scolaires aux impératifs pédagogiques et une meilleure accessibilité des bâtiments, afin de transformer le lycée en un véritable lieu de ressources pour tous.

**Baisse démographique****« La fermeture des lycées n'est pas une solution »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) de Bourgogne-Franche-Comté a rédigé et adopté un rapport sur « les lycées de demain ». Il préconise de tirer profit de la baisse du nombre d'élèves pour « penser différemment l'offre de formation secondaire et supérieure. »

ALEXANDRA CACCIVIO

Après avoir triplé dans les années 60 et 70, le nombre des élèves scolarisés au lycée est en baisse. La Bourgogne-Franche-Comté compte dans le public 83.000 lycéens et près de 20.000 étudiants (en BTS ou en classe préparatoire). « D'ici 2035, elle comptera 11.000 lycéens de moins », avance Stéphane Fauco-

gney, président de la commission formation au Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). La situation est suffisamment inquiétante pour que l'assemblée – qui a un rôle consultatif auprès de la région – prenne l'initiative de plancher sur l'avenir des lycées.

Dans un rapport adopté lundi, le Ceser fait des propositions (*lire encadré ci-dessous*) qu'il soumet aux élus de la Région et aux autori-

tés académiques, qui visent un objectif clair : il faut préserver les lycées qui maillent le territoire.

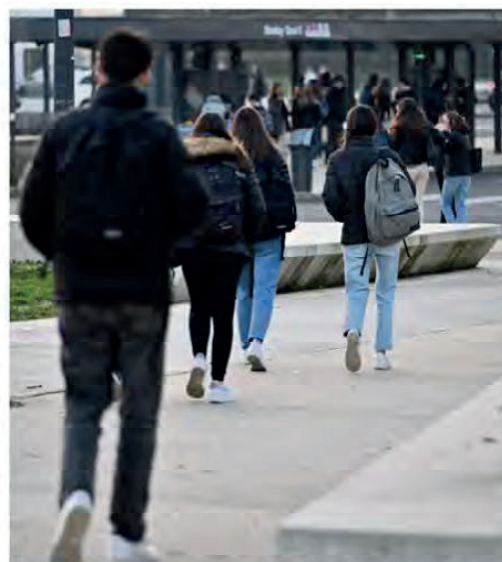
Cette donnée de départ n'était pas acquise. La Bourgogne-Franche-Comté est, plus que d'autres, touchée par la baisse démographique. Elle compte, de plus, un grand nombre d'établissements à petits effectifs – environ 380 élèves seulement à Decize comme à Toucy (Yonne) par exemple. Le nombre de lycées publics est important (128) mais, avec la baisse démographique, beaucoup ont déjà des salles, voire des bâtiments, vacants. La Région paie la note : 336 millions d'euros en 2026. « C'est le deuxième poste budgétaire » de la collectivité, souligne Stéphanie Fauco-

**« Améliorer les conditions de vie des élèves »**

Pour signer le rapport, les membres du Ceser ont auditionné élus locaux, parents d'élèves, enseignants, chefs d'établissement et rectorat. Ils en tirent une conviction : « La fermeture de lycées n'est pas une réponse », avance Pierre-

**Les principales préconisations du Ceser :**

- Expérimenter des parcours complets, du primaire au supérieur dans un même établissement
- Mettre en œuvre un plan de sauvegarde des lycées professionnels à faibles effectifs dans les zones rurales, notamment en ouvrant des formations spécifiques et rares
- Élargir les possibilités d'options ou de spécialités proposées par les établissements, si besoin en développant l'enseignement à distance
- Lancer un « plan BTS » régional, notamment dans les filières où il y a beaucoup de places vacantes, en repensant les quotas de places réservées aux bacs pros
- Améliorer la qualité de vie dans le lycée avec de nouveaux espaces aménagés pour se détendre, étudier ou s'isoler.
- Ouvrir (moyennant une contribution à l'utilisation) les locaux à des tiers-lieux, jardins partagés, activités associatives ou de santé.



D'ici 2035, la région comptera 11.000 lycéens de moins. PHOTO CHRISTOPHE MASSON

Alexandre Privolt, co-rapporteur. La baisse démographique doit au contraire être « considérée comme une opportunité » : « une opportunité de penser différemment l'organisation territoriale de l'offre de formation secondaire et supérieure, de consolider la position du lycée au cœur de l'organisation territoriale et d'améliorer les conditions de vie

des élèves et des personnels ». « Il n'existe pas de modèle unique pour les lycées de demain », souligne-t-il, appelant à une gestion des lycées moins centralisée grâce à un « contrat territorial » que la Région et le lycée bâtiraient avec les acteurs locaux, « y compris sur les questions de mobilité et d'hébergement ». ●

Actualités

## Lycées de demain : le CESER Bourgogne Franche comté refuse les fermetures et prône l'innovation

7 mai 2026

Face au déclin démographique et aux contraintes budgétaires, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bourgogne-Franche-Comté a adopté, le 27 avril 2026, un rapport stratégique sur l'avenir des lycées publics. Son message est clair : maintenir le maillage territorial actuel tout en transformant les établissements en véritables piliers ouverts sur leur territoire.

### Un contexte de « tempête démographique »

La Région Bourgogne-Franche-Comté fait face à un défi de taille : une baisse généralisée du nombre de jeunes. Si les effectifs ont déjà chuté de près de 5 % entre 2020 et 2024, les projections annoncent une baisse encore plus marquée à partir de 2028. Ce phénomène fragilise particulièrement les petits établissements ruraux et périurbains, tout en augmentant mécaniquement le coût moyen par élève. Parallèlement, la Région doit gérer le vieillissement important de son personnel technique et enseignant, avec de nombreux départs à la retraite prévus d'ici 2030.

### Le « Non » catégorique aux fermetures

Malgré ces pressions, le CESER estime que la fermeture d'établissements ne peut être une réponse viable. Le lycée est souvent l'un des derniers services publics dans certains territoires et un moteur essentiel de l'économie locale en tant qu'employeur majeur. Pour le CESER, le maintien d'un maillage dense est la seule garantie d'un accès équitable à l'éducation pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine géographique.

### Les quatre piliers de la transformation

Pour pérenniser ce modèle, le rapport propose quatre grandes orientations :

1. Une gouvernance de proximité : Le CESER propose de créer des « contrats territoriaux lycées ». L'objectif est de regrouper autour de l'établissement tous les acteurs locaux (Région, départements, communes, entreprises) pour coordonner les politiques de transport, d'hébergement et d'offre de formation.
2. Des modèles d'organisation innovants : Le rapport encourage les mutualisations de services (restauration, internats) entre lycées et collèges proches pour rationaliser les coûts. Plus audacieux, il suggère d'expérimenter des parcours complets du primaire au supérieur au sein d'un même établissement, sur le modèle de certains lycées français à l'étranger.
3. Une offre de formation stratégique : Pour éviter la fuite des élèves, le CESER souhaite sécuriser les formations professionnelles même à faibles effectifs si elles répondent à des besoins économiques réels. Il propose également un « plan BTS » régional pour diversifier les parcours de proximité et explorer l'enseignement hybride ou à distance pour élargir le choix des options.
4. Le « Lycée ouvert » sur son bassin de vie : C'est l'une des propositions phares : transformer le lycée en un lieu de vie accessible à des tiers (associations, services de santé, fab-labs) en dehors des heures de cours. Il s'agit de faire du lycée un levier d'animation du territoire et non plus seulement un sanctuaire scolaire.

### L'amélioration de la qualité de vie : l'urgence des transports

Le CESER pointe du doigt la complexité des transports scolaires, où certains élèves subissent des trajets quotidiens trop longs, impactant leur santé et leur réussite. La préconisation est ferme : ne pas excéder 40 minutes de trajet entre le domicile et le lycée. Le rapport appelle également à une modernisation des internats pour les rendre plus confortables et accessibles le dimanche soir pour faciliter la vie des familles éloignées.

### Conclusion : une opportunité plutôt qu'une fatalité

En somme, le CESER invite la Région et l'État à changer de regard. La baisse démographique ne doit pas être vue comme un déclin, mais comme une opportunité de repenser l'action publique. En ouvrant les lycées et en renforçant le dialogue territorial, la Bourgogne-Franche-Comté pourrait inventer un modèle de service public plus agile et plus proche des réalités de ses habitants.





# LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentant·es de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitant·es.



Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidence de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux citoyen·nes de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée.

Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.